

PRÉVENTION, PROTECTION ET RÉTABLISSEMENT

TABLE DES MATIÈRES

Résumé 5

1. Introduction 7

2. Terminologie 7

3. Données 9

4. Définir des critères 11

5. Critères proposés 11

5.1 Les services prennent en considération et aident à réaliser les droits des enfants 11

5.2 Approches multidisciplinaires et intégrées 13

5.3 Favoriser la capacité d'adaptation 13

5.4 Créer de réelles possibilités de sortie ou de repli 14

5.5 Sensibilisation et mobilisation 14

5.6 Transférabilité 15

5.7 Contexte facilitateur ou paralysant 15

6. Pratiques recommandables ? 15

7. Programmes de prévention 16

7.1 Polarisation sur les droits des enfants 16

7.2 Programmes de prévention multidisciplinaires et intégrées 18

7.3 Favoriser la capacité d'adaptation 19

7.4 Créer des possibilités de repli 20

7.5 Sensibilisation et mobilisation 21

7.6 Transférabilité 22

7.7 Contexte 22

8. Programmes de protection 23

- 8.1 Polarisation sur les droits des enfants 23
- 8.2 Approches multidisciplinaires et intégrées 24
- 8.3 Créer des possibilités de sortie 25
- 8.4 Mettre en place des réseaux 26

9. Programmes de réadaptation 26

- 9.1 Polarisation sur les droits des enfants 27
- 9.2 Approches multidisciplinaires et intégrées 28
- 9.3 Stimuler la capacité d'adaptation 29
- 9.4 Créer des possibilités de sortie 30
- 9.5 Sensibilisation et mobilisation 31
- 9.6 Transférabilité 31

10.Évaluation 32

11.Rôle des bailleurs de fonds 34

12.En guise de conclusion 35

RÉSUMÉ

Les abus sexuels sur les enfants et les jeunes par le biais de l'exploitation commerciale sont une violation fondamentale de leurs droits. C'est un problème universel et complexe, qui ne se prête pas à une analyse simpliste ni à des solutions faciles. Elle recouvre un large éventail d'agresseurs et différents types d'agression, et varie selon le type et le degré d'impact sur la victime. On a bien pris conscience du caractère universel de cette agression, mais on est moins bien renseigné sur son ampleur ou ses tendances. La question des divergences de terminologie et la piètre qualité d'une grande partie de la recherche sur l'ampleur et l'impact du phénomène restent préoccupantes.

Depuis le premier Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, en 1996, qui a servi à polariser l'attention sur le problème, on assiste à une multiplication d'activités visant à conjurer une augmentation potentielle du nombre de cas d'agression et son impact négatif sur les enfants et les jeunes. Il y a davantage d'interventions sous la forme de projets ciblés spécifiques, nés surtout d'une meilleure prise de conscience du fait que les enfants victimes d'agression et d'exploitation sexuelles sont souvent des enfants déjà aux prises avec toute une série de situations difficiles : enfants déplacés et réfugiés, enfants des rues, enfants travaillant dans des conditions dangereuses, etc. Une approche inclusive englobant ces interventions dans des programmes destinés à ce groupe polydéfavorisé est un bon moyen d'améliorer l'accès aux services et de réduire la marginalisation et l'isolement dont les enfants agressés et exploités font l'expérience. Malgré tout, on n'utilise pas encore assez les possibilités qui existent d'atteindre les enfants vulnérables ou en situation d'agression sexuelle, notamment en faisant appel aux organisations qui s'emploient à conjurer la menace et à atténuer l'impact du VIH/sida, et à lutter contre la toxicomanie.

Plutôt que de mettre l'accent ou de se focaliser sur les besoins particuliers des enfants victimes d'exploitation sexuelle, beaucoup de services choisissent ouvertement de retenir une approche globale et opèrent selon des modalités conformes aux principes et démarches fondamentaux du travail englobant tous les enfants. Il s'agit notamment d'insister sur les droits des enfants, d'appuyer leur participation et de prévoir des activités de nature à valoriser ou à renforcer leur capacité d'adaptation. Ces services tentent de réduire l'isolement et l'aliénation. Ils appuient des stratégies de survie qui permettent aux enfants de quitter le monde de l'industrie du sexe. Ils tirent parti des différences culturelles lorsqu'elles sont positives, mais réagissent contre les pratiques traditionnelles qui pérennisent l'agression. Les prestataires de services apprennent les uns des autres et s'appuient sur des réseaux. Au niveau du pays tout entier, un dispositif législatif, politique et social doit être mis en place pour appuyer les efforts faits au niveau individuel ou local.

On ne saurait affirmer que cette prise de conscience et ce développement des services aient permis de faire changer autant qu'on l'escomptait la situation des bénéficiaires, c'est-à-dire les enfants vulnérables ou déjà pris dans les filets de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales. Le manque d'éléments d'appréciation tient aux déficiences de l'évaluation des programmes et des projets. Or, l'évaluation joue un rôle d'autant plus indispensable que l'expansion des mesures de prévention, de protection et de réadaptation doit s'appuyer sur un transfert des méthodes les plus efficaces et des enseignements tirés des erreurs commises. Si l'on ne peut pas compter sur une évaluation de l'impact de la plupart des projets, on peut définir certains critères au regard desquels il est possible, en principe, d'analyser le degré d'exécution des projets. La présente étude propose des critères dérivés des instruments internationaux, des directives concernant la pratique, des vues des enfants et des jeunes, sans oublier les données de la recherche. Il est possible, en s'y référant, de dégager certaines pratiques recommandables et mettre en évidence la façon dont les critères se concrétisent dans des activités pratiques, en s'appuyant sur des exemples relevés dans le monde entier, en particulier les interventions auprès d'enfants victimes d'agressions présentant ou non un caractère "commercial", car on sait que, dans les deux cas, les réactions des enfants sont bien souvent analogues et qu'il est bon de mettre en commun les idées et les données d'expérience.

Il y a relativement peu d'exemples d'évaluations portant sur l'impact des services. Les exemples indiqués ici d'évaluations qui se mettent à l'écoute des enfants eux-mêmes donnent une idée de ce que l'on pourrait tirer d'évaluations de ce genre. Les enfants peuvent évaluer les services d'après leur expérience personnelle – leur situation a-t-elle changé dans le bon sens, leur qualité de vie s'est-elle améliorée, voient-ils se dessiner de nouvelles perspectives d'avenir ?

Que peut-on attendre du prochain Congrès mondial ? Pour les professionnels en contact direct avec les enfants et les jeunes, il sera jugé aux réponses qu'il apportera à certaines questions fondamentales. A-t-il recentré l'attention du monde sur la question de l'agression et de l'exploitation sexuelles des enfants ? A-t-il sensibilisé le public à l'impact de ces agressions sur les enfants ? A-t-il produit suffisamment de données et d'informations permettant de concevoir de nouvelles façons d'inspirer et de recentrer les projets ? Les organisations ont-elles reçu encouragements et appui pour consigner, évaluer et diffuser leur travail, et s'assurer que les enseignements et les pratiques cités en exemples sont tirés de tous les continents ? A-t-on demandé aux organisations d'analyser l'impact de leur travail ? A-t-il encouragé les jeunes à s'exprimer et a-t-il tenu compte de ce qu'ils avaient à dire sur le problème et les stratégies d'intervention ? Du point de vue des jeunes, les programmes de prévention, de protection et de réadaptation vont-ils être multipliés et entraîner des changements positifs pour les plus vulnérables d'entre eux ? Si le deuxième Congrès mondial peut atteindre ces objectifs implicites, il aura beaucoup fait pour améliorer les services qui valorisent la prévention, préconisent une meilleure protection et concourent à la réadaptation et à la réinsertion des enfants et des jeunes. L'impact global de ces services pourrait être bénéfique pour chacun d'entre nous.

1.Introduction

L'agression sexuelle des enfants et des jeunes par le biais de l'exploitation commerciale est une violation fondamentale de leurs droits. C'est un problème universel et complexe, qui ne se prête pas à une analyse simpliste ni à des solutions faciles. Elle recouvre un large éventail d'agresseurs et différents types d'agression, et varie selon le type et le degré d'impact sur la victime.

Depuis le premier Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, en 1996, qui a servi à polariser l'attention sur le problème, on assiste à une multiplication d'activités visant à conjurer une augmentation potentielle du nombre de cas d'agression et son impact négatif sur les enfants et les jeunes. La présente étude met en lumière certaines de ces initiatives, notamment les interventions de divers acteurs de premier plan : organismes intergouvernementaux, gouvernements, organisations non gouvernementales et associations locales.

Le nombre des interventions a augmenté depuis 1996. À cette époque, les organisations s'occupant spécifiquement de cette question étaient relativement peu nombreuses. Beaucoup d'autres organisations s'occupant d'enfants jugés particulièrement vulnérables à l'agression et à l'exploitation ne s'étaient pas avisées que quelques-uns au moins d'entre eux avaient été victimes d'agressions ou d'exploitation sexuelles ou qu'ils risquaient de le devenir. La réponse aux questions posées sur les activités visant à conjurer ou à réduire ce risque était invariablement que les enfants "n'avaient pas ce problème".

On ne saurait affirmer que cette prise de conscience et ce développement des services aient permis de faire changer autant qu'on l'escomptait la situation des bénéficiaires, c'est-à-dire les enfants vulnérables ou déjà pris dans les filets de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales. Le manque d'éléments d'appréciation tient au manque d'évaluation des programmes et des projets, qui en fasse ressortir l'impact plutôt que le déroulement des opérations.

Lorsqu'on examine des projets, il importe de prendre conscience, au moins dans une certaine mesure, des méthodes qui sont performantes et de celles qui le sont moins. Même en l'absence d'évaluation qui renseignent sur les résultats et sur les programmes efficaces, il est possible de définir certaines aspirations ou critères au regard desquels il est possible, en principe, d'analyser le degré d'exécution des projets. Ces critères peuvent être dérivés des instruments internationaux, des directives concernant la pratique, des vues des enfants et des jeunes, sans oublier les données de la recherche. La présente étude propose certains critères et examine la pratique compatible avec ces normes. On notera qu'il ne suffit pas qu'un programme soit conforme aux critères pour être assuré de produire un changement positif. Pour en être sûr, il faut procéder à une évaluation d'impact ou de résultat. Cela dit, il est au moins possible, en se référant aux critères, de commencer à dégager certaines pratiques recommandables et mettre en évidence la façon dont les critères se concrétisent dans des activités pratiques.

2.Terminologie

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il est bon d'apporter des éclaircissements sur la terminologie en usage. Il n'est pas toujours possible de dégager un consensus à ce sujet, mais les termes employés doivent être clairs ou explicités avant de pouvoir faire mieux comprendre et clarifier le sujet. La définition du problème ... "est le terrain sur lequel se bâtit à la fois le consensus et le désaccord"¹. Il est d'autant plus important de définir les termes employés que l'on se propose d'échanger des idées par delà les frontières nationales et professionnelles. Si nous voulons apprendre les uns des autres, nous devons disposer d'une terminologie commune qui rende compte avec précision de la

complexité de la question et contribue à mieux faire comprendre les notions en jeu. Chaque élément de ce thème de réflexion, “l’enfant”, “l’agression sexuelle” et “l’exploitation sexuelle”, appelle une explication.

En ce qui concerne la définition du mot “enfant”, la Convention relative aux droits de l’enfant est claire : un enfant s’entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans². Le problème de l’agression et de l’exploitation sexuelles tourne souvent autour de la question de l’âge du consentement à l’activité sexuelle. Il est clair que toute activité sexuelle avec ou par une personne de moins de 18 ans n’est pas considérée comme une agression dans toutes les situations ni dans toutes les cultures. Il s’agit là d’un débat tout à fait légitime, mais qui peut aussi obscurcir un aspect fondamental de la protection des enfants : une personne de cet âge ne peut pas “consentir “ à une agression. Ainsi, si nous sommes d’accord sur ce qui constitue une agression par le biais d’une exploitation sexuelle, le fait que la personne en question a atteint un âge auquel elle peut légalement consentir à avoir un certain type d’activité sexuelle n’a pas à entrer en ligne de compte.

D’aucuns ont estimé que la réserve figurant à l’article premier de la Convention – “sauf si la majorité est atteinte plus tôt ...”, devait être interprétée comme une disposition octroyant des droits et des moyens d’agir, les enfants de moins de 18 ans pouvant se prévaloir des avantages octroyés aux adultes si la législation nationale les leur reconnaît, tout en pouvant se prévaloir de la protection offerte par la Convention³.

La question de l’âge a pour conséquence que le débat sur l’agression et l’exploitation sexuelles tourne souvent autour des enfants les plus jeunes, ce qui risque de faire considérer que les enfants plus âgés et les jeunes ont moins besoin de protection. Dans bien des cas, on en tire la conclusion qu’ils sont responsables de l’agression dont ils ont été victimes.

L’inverse est également vrai; les besoins et problèmes des enfants sont parfois dissimulés parce qu’on les range dans la catégorie générale des personnes, hommes et femmes, confrontées à des problèmes spécifiques. Il est souvent approprié de leur donner accès aux services par l’intermédiaire de projets desservant cette population particulière, mais cela ne devrait pas se faire aux dépens de leurs droits en tant qu’enfants. Les associations qui font campagne pour les femmes prostituées omettent souvent de séparer la situation des enfants de celle des femmes⁴, même si elles reconnaissent souvent qu’elles présentent des différences. Les enfants, en effet, ont encore moins de pouvoir économique et social et encore moins de droits; ils ont moins de chances d’être crus et sont moins aptes à porter plainte⁵.

L’exploitation sexuelle à des fins commerciales est peut-être la forme la plus extrême d’agression sexuelle. Il est donc judicieux de définir tous les éléments afin d’établir un cadre permettant de préciser la signification de l’exploitation sexuelle à des fins commerciales. L’agression s’entend d’un traitement qui cause un préjudice réel ou fait courir à l’enfant un risque de préjudice. Elle désigne aussi bien les mauvais traitements et le refus de protection, la commission ou l’omission d’actes. L’agression sexuelle recouvre diverses activités; elle ne se limite assurément pas aux rapports sexuels avec pénétration. On pourrait en donner la définition complète suivante : “ toute personne âgée de moins de 18 ans est victime d’une agression sexuelle lorsqu’une ou plusieurs personnes plus âgées la font participer à une activité quelle qu’elle soit destinée à leur procurer une excitation sexuelle. Il peut s’agir de rapports sexuels, d’attouchements, de l’exposition d’organes sexuels, du fait de montrer de la pornographie ou de parler de sujets sexuels d’une manière érotique”. L’expression est généralement employée dans le cas d’un enfant plus âgé ou d’un adulte qui profite d’un déséquilibre de pouvoir pour agresser l’enfant. L’agression sexuelle peut représenter des actes très différents qui violent tous le droit de l’enfant au respect de sa vie privée et son droit de propriété sur son propre corps, mais n’ont pas tous les mêmes conséquences, pour la victime comme pour l’auteur de l’agression⁶.

L’agression sexuelle n’est pas synonyme de violence sexuelle, car même s’il existe beaucoup d’éléments communs entre les deux, l’agresseur ou l’exploiteur n’utilise pas toujours ou pas nécessairement la force, mais peut manipuler l’enfant et l’amener par la contrainte ou toute autre forme de pression à le satisfaire.

8 Prévention, protection et rétablissement

Il importe d'établir certaines distinctions entre ceux qui se livrent directement à une agression sexuelle sur la personne d'un enfant et ceux qui profitent indirectement de leur exploitation sexuelle⁷. On peut toutefois parler d'agresseurs d'enfants dans les deux cas. Les choses s'éclaircissent si nous les envisageons sous un autre angle : nous pouvons dire qu'un enfant est sexuellement exploité lorsqu'il est victime d'une agression dans le cadre de l'exploitation sexuelle. Toute incertitude d'expression étant ainsi bannie, il devient possible d'ériger de façon catégorique les deux aspects de l'agression, le direct et l'indirect, en violations fondamentales des droits des enfants.

Exploitation sexuelle. Le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant se rapportant à la vente d'enfants, à la prostitution infantile et à la pornographie impliquant des enfants contient des définitions des trois types connexes d'exploitation généralement regroupés sous la rubrique de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales. La **vente d'enfants** s'entend de tout acte ou transaction consistant pour une personne quelconque à remettre un enfant à une autre moyennant paiement ou toute autre contrepartie; par **prostitution infantile**, il faut entendre l'utilisation d'un enfant dans le cadre d'activités sexuelles moyennant paiement ou toute autre contrepartie; la **pornographie impliquant des enfants** désigne toute reproduction, réalisée par un moyen quelconque, d'un enfant participant à des activités sexuelles réelles ou simulées ou toute représentation des parties sexuelles d'un enfant à des fins essentiellement sexuelles.

Il n'est pas toujours facile de distinguer les aspects commerciaux et les aspects non commerciaux, l'élément de "contrepartie" figurant dans ces définitions pouvant recouvrir toute une série de formes de dépendance économique et non économique. De plus, le lien entre les deux aspects de l'agression sexuelle est souvent établi dans la recherche sur les adultes se livrant à la prostitution. On a constaté qu'une majorité d'entre eux avaient commencé par être victimes d'une agression sexuelle à des fins non commerciales⁸. Tout débat sur les stratégies de prévention et de rétablissement doit tenir compte de cet itinéraire et être suffisamment englobant.

Le fait d'envisager la question à travers le prisme du Protocole facultatif la rattache aux dispositions plus générales sur le travail des enfants et, de ce fait, tend à déplacer l'accent de l'aspect sexuel à celui de l'exploitation. Il peut incontestablement s'avérer payant, aux plans international et national, de rapprocher le travail des enfants et leur exploitation sexuelle, mais à ne considérer l'exploitation sexuelle que comme une forme inacceptable de travail des enfants, on limite la perspective au lieu de l'élargir; "c'est précisément l'utilisation de la sexualité à des fins d'exploitation qui détermine les impacts de l'exploitation sexuelle". Les effets de cette façon de voir les choses se manifestent dans l'usage de plus en plus fréquent de l'expression "enfant travailleur du sexe", qui "fait bon marché des répercussions de l'humiliation, de la violence et de l'avilissement extrêmes qui sont le lot des jeunes victimes"¹⁰.

3. Données

Les données sur le nombre d'agressions sont un autre aspect faisant problème. Le manque d'uniformité et de clarté dans la terminologie employée et l'absence de définitions précises expliquent pourquoi une bonne partie des données provenant de la recherche ne sont pas comparables dans l'espace ou dans le temps. Lorsque la recherche mentionne la fréquence des actes d'agression sexuelle et/ou des cas d'exploitation sexuelle, englobe-t-elle les notifications de toutes les formes d'agression – attouchements ou actes d'intimidation verbale, à côté des formes les plus extrêmes de violence sexuelle et sans préciser s'il s'agit des premiers ou des secondes ? Si l'on ne précise pas de quels actes il s'agit, il devient impossible d'interpréter ces statistiques pour dégager l'impact sur les enfants.

Les chiffres sont très importants pour la représentation que nous nous faisons du problème. Ils éclairent et orientent notre analyse de la situation, et tiennent une place importante dans toute campagne – “ils lui donnent un caractère d’urgence et une motivation irrésistible”¹¹. On a pu dire que la qualité d’une grande partie des données sur le nombre des agressions sont le fruit d’une recherche des plus suspectes. “D’une manière générale, ce thème fait dans le monde l’objet d’un discours qui montre que les données qualitatives sont mal comprises et utilisées; on est insuffisamment attentif aux techniques de recherche, on propage des mythes et des faits non confirmés, et on substitue des présupposés et des impératifs de mobilisation aux théories déjà reconnues.”¹² On aligne des chiffres d’une manière circulaire, “jusqu’à ce que l’on ait l’impression d’avoir créé un ensemble de connaissances”¹³. Le problème de l’absence de données pouvant être ventilées selon l’âge, l’origine ethnique et la situation socio-économique se retrouve jusque dans les recommandations du Comité des droits de l’enfant, lesquelles invitent presque invariablement les pays à présenter des données de ce genre¹⁴.

On a commencé dans certaines régions à multiplier les analyses de situation et à produire des données de meilleure qualité et plus homogènes et comparables¹⁵. Rigoureusement conduites, des études de ce type peuvent mettre au jour des tendances et des évolutions dans le temps, ce qui est indispensable si l’on veut promouvoir la formulation de stratégies d’intervention adaptées. Les enquêtes réalisées par le Programme international d’élimination du travail des enfants de l’OIT, qui mettent en œuvre une méthode d’évaluation rapide, ont établi des données ventilées qui, sur une certaine période, peuvent faire apparaître des tendances. L’expérience et les attitudes peuvent faire l’objet d’enquêtes et là encore, révéler des changements¹⁶. Les pays ayant adopté la Déclaration et le Programme d’action de Stockholm se sont engagés à élaborer des plans nationaux en s’appuyant sur leurs besoins spécifiques et leurs ressources propres. Moins de la moitié (50 sur 124 signataires potentiels), ont engagé ce processus à ce jour, mais les plans nationaux existants ou en voie d’établissement permettent au moins d’espérer que le problème fera l’objet d’une évaluation plus systématique et que les lacunes de la prestation de services seront comblées.

Cela dit, les statistiques présentées restent médiocres : elles répètent des données dont l’origine est au mieux incertaine. Il arrive souvent que les nouvelles recherches répètent les erreurs antérieures, notamment le manque d’expérience sur le plan des méthodes de recherche, l’utilisation de données biaisées et d’échantillons asymétriques, l’absence de groupes témoins, des analyses quantitatives reposant sur des échantillons réduits, une mauvaise interprétation et une mauvaise utilisation des données qualitatives et une généralisation inappropriée des conclusions. L’analyse souffre du fait que les données ne sont pas présentées dans leur contexte culturel et est desservie par l’infléchissement des tendances mondiales¹⁷. Les données présentées font souvent apparaître des contradictions internes et sont sources de confusion¹⁸.

Tout cela est-il important ? “C’est sur une connaissance imprécise et arbitraire de la réalité de la vie de ces enfants que s’appuient les organisations qui ont décidé d’intervenir dans la vie des enfants à problèmes”¹⁹. Si, au contraire, l’on disposait d’une analyse de situation précise et complète, renseignant sur le problème, la façon particulière dont il se manifeste et sa fréquence, et que l’on puisse compter sur les ressources et les atouts des associations locales, il serait assurément plus facile d’orienter la planification des services et le suivi de leur impact. En outre, la pénurie d’informations peut alimenter l’absence d’interventions; on a souvent dit que le fait de ne pas suivre les répercussions des mutations économiques et sociales sur les plus vulnérables était à la fois une cause et un symptôme de l’absence de priorité politique accordée à cette tâche. Si l’on veut s’assurer que les enfants puissent se prévaloir de la protection que les conventions internationales sont destinées à leur fournir, il importe de définir des indicateurs pratiques basés sur des données statistiques fiables se rapportant aux situations régionales, nationales et locales.

4. Définir des critères

Lorsque l'on aborde l'examen des services après avoir évoqué la terminologie et les données, il n'est pas possible que présupposer qu'un accroissement des services se traduira automatiquement par une amélioration des résultats pour les enfants et les jeunes. Afin de mieux faire comprendre ce qui constitue une pratique efficace, on renvoie à différents instruments qui présentent des critères à l'aune desquels les interventions peuvent être jugées. Il s'agit des instruments ci-après :

- **La Convention relative aux droits de l'enfant;**
- **Le Programme d'action et la Déclaration** émanant du premier Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, qui ont fait de la coopération, la prévention, la protection, la réadaptation et la participation les cinq éléments principaux en matière de promotion de services améliorés et de réduction de la fréquence des actes d'agression;
- Les **Déclarations sur la jeunesse** ultérieures, en particulier le Rapport du Sommet international des jeunes victimes de l'exploitation sexuelle intitulé "Out From the Shadows"²⁰ et le Projet international de participation des jeunes²¹.

En outre, j'ai inséré les observations collectives sur les pratiques efficaces dérivées des projets relevant du Programme Droit au bonheur²², lesquels ont tous deux précédé le premier Congrès mondial et ont ultérieurement donné lieu à une série de projets complémentaires.

On peut considérer que tous ces instruments et observations constituent un système informel de normes ou de critères de pratique au regard desquels les programmes peuvent être évalués. Il s'agirait manifestement de remplacer ce système par un processus d'évaluation transparent intégré aux projets et destiné à déterminer leur impact en fonction d'une série d'objectifs clairs. Les projets performants seraient ceux qui déboucheraient sur des changements positifs dans le contexte de ressources limitées. En fait, on est particulièrement mal renseignés sur les résultats des projets, évalués dans l'optique de la prévention de l'agression sexuelle des enfants et des jeunes, de leur protection ou de l'aide à leur apporter pour leur réadaptation et leur réinsertion [voir la section sur l'évaluation ci-après]. Cet effort d'examen des projets au regard de certains critères proposés doit se concentrer sur les processus et les approches, non sur les résultats.

On prend comme exemples quelques-unes des innombrables interventions de divers acteurs, gouvernements, organismes intergouvernementaux, ONG, collectivités locales et familles, qui sont examinées du point de vue de la conformité à ces critères de pratique, en faisant ressortir la convergence ou la divergence apparente par rapport aux recommandations. La très nette insuffisance des données en provenance de nombreuses parties du monde est en partie due à un manque de documentation.

5. Critères proposés

5.1. Les services reflètent et favorisent les droits des enfants.

Cet énoncé général court le risque d'être jugé trop ... général. Il repose toutefois sur l'idée selon laquelle la Convention relative aux droits de l'enfant englobe des déclarations de principe tout à fait claires qui peuvent servir de directives concrètes. Elle peut servir de référence pour tout le travail réalisé auprès des enfants, y compris ceux victimes d'un acte d'agression dans le cadre de l'exploitation sexuelle. Son applicabilité ne se limite pas à certains de ses articles, comme ceux qui se rapportent spécifiquement à la reconnaissance de ce type d'actes d'agression et aux interventions dont ils font l'objet.

5.1a Elle met en exergue la **priorité à accorder aux enfants dans toutes les interventions**, non pas simplement dans celles qui visent spécifiquement les enfants. Elle exige que toutes les interventions envisagent l'impact qu'elles peuvent avoir sur le bien-être général des enfants et qu'elles incorporent cet impact dans leur évaluation. Il importe également de considérer que, présentée comme l'application du principe de "l'intérêt supérieur de l'enfant", cette approche conduit souvent à garantir l'option du moindre préjudice, la solution "la moins préjudiciable" pour beaucoup d'enfants²³.

5.1b Les enfants devraient avoir accès à des services adaptés à leur stade de développement. C'est tenir compte des besoins particuliers des enfants, mais aussi des aptitudes que doivent posséder les personnes qui travaillent auprès des enfants et des jeunes, ce que beaucoup des ONG mentionnées plus bas ont signalé. Ces aptitudes, notamment les aptitudes à la communication et à l'acceptation et l'accessibilité, ne sont pas très répandues. C'est particulièrement vrai pour les personnes travaillant auprès des enfants les plus marginalisés, car ce sont souvent ceux qui sont les plus exposés à l'agression et à l'exploitation sexuelles.

5.1c Les services doivent être réceptifs – en tenant compte des différents besoins, atouts et environnements.

Les interventions doivent être basées sur les besoins évalués et les ressources, et tenir compte des éléments d'efficacité connus et des vues de ceux qui utilisent les services. Les stratégies doivent traduire les différences observables au niveau des collectivités, de l'expérience et de l'âge des enfants, etc. Elles devraient être compatibles avec les principaux éléments de la Convention, notamment le droit à des soins dans la famille chaque fois que cela est possible, ainsi que le droit d'être protégé contre tout préjudice. Collectivement, les interventions doivent prendre en compte tous les aspects de la prévention, de la protection et de la réadaptation tels qu'ils sont prévus par le Programme d'action.

5.1d Entretenir l'espoir pour l'avenir.

En dépit des difficultés évoquées par beaucoup d'organismes submergés par l'énormité du problème (par son échelle, par l'extrême vulnérabilité des enfants concernés, par le manque de volonté politique face à ce problème, par la puissance des intérêts catégoriels, par des pratiques traditionnelles favorisant les actes d'agression, etc.), ils ont signalé que leurs programmes ont un impact bénéfique sur les enfants et les jeunes. Il importe certes d'être bien conscient du degré que peut atteindre le traumatisme associé à ce type d'agression, mais il importe tout autant d'attirer l'attention sur la capacité d'adaptation des enfants²⁴, et sur l'impact positif des stratégies et des interventions. Il peut être contre-productif de se concentrer uniquement sur la psychopathologie à long terme. Cela peut déboucher sur un certain déterminisme qui amène à des hypothèses dont on peut tirer des politiques et des programmes, parmi lesquelles les idées fausses selon lesquelles ce traumatisme a inéluctablement des conséquences négatives dont l'enfant ne se remettra jamais; les enfants victimes d'agressions sexuelles deviennent inévitablement des agresseurs sexuels eux-mêmes, ou la seule solution réside dans la thérapie individuelle intensive, laquelle est souvent impossible à mettre en œuvre, n'est pas disponible et/ou est contre-indiquée.

5.1e Les services doivent comporter des garanties de respect, de dignité et d'acceptation. La manière dont les services sont offerts est extrêmement importante; cet impératif ne vaut pas seulement pour ceux qui fournissent des services professionnels, mais aussi, tout autant, au personnel auxiliaire ou d'appui fournissant des services d'accompagnement affectif de base. C'est un aspect fondamental de l'effort à faire pour combattre l'opinion négative d'une partie de la société, souvent intériorisée par les enfants eux-mêmes.

5.1f Participation. Les enfants doivent pouvoir apporter une contribution utile aux programmes. Les jeunes insistent tout particulièrement sur ce critère, qui se fait l'écho de l'article 12 de la Convention, ainsi que du Programme d'action et des Déclarations sur la jeunesse; "la participation des jeunes est un instrument indispensable de la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes. Nous ne pensons pas que ce problème puisse être éliminé sans que nous soyons

12 Prévention, protection et rétablissement

pleinement associés ... au processus décisionnel et à la formulation et à l'application de stratégies de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales.”²⁵ La participation des jeunes doit être un élément de tous les programmes; la portée de cette participation variera selon le stade de développement et les problèmes à régler, mais tout porte à croire que les programmes gagnent à s'assurer la participation la plus large possible des jeunes – depuis les phases de la conception et de la planification jusqu'à celles de l'évaluation et du suivi²⁶. Pour les jeunes qui n'ont jamais eu l'occasion d'exprimer leurs idées ou de faire des choix personnels, il s'agit d'un élément essentiel pour renforcer l'estime de soi. La participation n'est pas seulement un droit; elle a aussi une utilité pratique car en étant associés aux programmes, les jeunes rendent possible une meilleure adéquation des services aux besoins. Il est fondamental d'utiliser au mieux les ressources disponibles, y compris celles des jeunes eux-mêmes.

5.2 Approches multidisciplinaires et intégrées

5.2a Œuvrer dans une optique multidisciplinaire.

La question est trop complexe pour être abordée dans une optique unique. Les jeunes figurant dans le rapport *Out From the Shadows* insistent sur la nécessité d'adopter des **approches intersectorielles et intégrées** de la guérison, de la réadaptation et de la réinsertion qui traitent l'enfant dans sa totalité et tiennent compte de l'ensemble de ses besoins. Aucun groupe ne possède les compétences voulues pour régler tous les problèmes des enfants qui ont été victimes de l'exploitation sexuelle. C'est l'affaire collective des enseignants, des travailleurs sociaux, des psychiatres, des psychologues, des travailleurs auprès des jeunes, des médecins, des infirmières, etc. En pratique, il faudrait tenir compte de cette nécessité au niveau de la formation, qui devrait être multidisciplinaire, promouvoir et appuyer une action concertée et faciliter la constitution de réseaux qui maintiennent un angle d'approche très ouvert.

5.2b Nous en arrivons tout naturellement au **modèle intégrateur de pratique** : il s'agit d'une approche tenant compte du fait que toute une série d'organisations travaillent auprès d'enfants qui ont été ou sont vulnérables à l'agression et à l'exploitation sexuelles. Il arrive souvent que les groupes qui se présentent eux-mêmes comme au service des victimes de l'agression sexuelle ne parviennent pas à atteindre un grand nombre de jeunes. Les enfants qui sont vulnérables à l'agression ou qui ont déjà été victimes d'actes d'agression sont très souvent des enfants polydéfavorisés. Ce sont ceux qui vivent en établissement ou dans la rue, les enfants sans soutien familial, les enfants non scolarisés ou les enfants travaillant dans des conditions dangereuses. Une organisation travaillant auprès d'enfants appartenant à l'un quelconque de ces groupes s'occupe de quelques enfants qui ont été victimes d'une agression sexuelle. Concrètement, cela veut dire que les personnes qui travaillent auprès de ces enfants doivent avoir conscience de la réalité de l'agression sexuelle et des éléments qui font que ces enfants pourraient être de nouveau victimes d'actes d'agression et de l'exploitation sexuelle. Ces personnes doivent savoir déceler les signes et les symptômes de l'agression et adopter une attitude positive et constructive, ou orienter les enfants concernés vers d'autres prestataires de services. Ce doit être là l'une de leurs activités principales.

5.3 Favoriser la capacité d'adaptation

Les idées dérivées du terme d'”élasticité” utilisé en ingénierie ont donné naissance à une notion plus générale que l'on peut appliquer utilement à l'analyse et aux réactions d'enfants confrontés à des situations extrêmement difficiles. Elle invite à une démarche consistant à repérer et soutenir les atouts individuels et familiaux, au lieu de ne s'intéresser qu'au préjudice infligé à l'individu ou à la communauté locale. Elle prend en compte les facteurs qui favorisent la capacité d'adaptation, l'acceptation, les réseaux de soutien, un sentiment de cohérence et celui que la vie a un sens, ainsi que les compétences et l'estime de soi. Ce sont des notions interdépendantes qui sont des aspects de l'évaluation, mais ce sont surtout des idées qui peuvent aussi orienter des programmes et des interventions spécifiques. Les activités qui renforcent la capacité d'adaptation peuvent aider les

enfants et les familles à surmonter des difficultés extrêmes, et rendre ce changement permanent. Le Bureau international catholique de l'enfance (BICE) a beaucoup fait pour élaborer ce concept et en encourager l'application pratique, par le biais de la formation et de l'appui aux projets²⁷.

5.3a Exploiter les atouts des enfants, des familles et des collectivités. Les programmes qui ne les considèrent que comme des bénéficiaires sans tenir compte de leur atouts peuvent avoir un impact négatif en fragilisant les groupes mêmes qu'ils cherchent à soutenir.

5.3b Renforcer les capacités. Cela peut se faire aux niveaux local, national et individuel. Il s'agit en fin de compte de faire en sorte que les enfants et les jeunes puissent passer d'un état de dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure à l'interdépendance. Un élément de cette stratégie consiste à renforcer les capacités des jeunes de sorte qu'ils puissent se représenter eux-mêmes et défendre leurs droits. Il s'agit pour cela de leur fournir les outils, notamment l'information, et d'appuyer l'acquisition d'aptitudes permanentes à l'autonomie. À cette fin, les projets doivent mettre à jour et à niveau leurs moyens propres, en intégrant les enseignements tirés à la programmation et en rassemblant et diffusant des exemples de pratiques recommandables. Ce **développement des capacités locales** est indispensable, car s'il l'on peut juger acceptable et approprié, pour un temps, de faire venir des experts de l'étranger, cette pratique ne peut pas se poursuivre indéfiniment; et il arrive souvent que les programmes reposant intégralement sur des idées importées n'appréhendent pas les influences et traditions culturelles positives.

5.3c. Liens avec la communauté – les jeunes victimes de l'exploitation sexuelle évoquent leur isolement, le fait qu'ils sont socialement marginalisés et l'absence de liens de bonne qualité avec la famille et la communauté. L'un des éléments qui renforce la capacité d'adaptation est un réseau de soutien, qui est souvent celui qui subsiste lorsque le réseau des professionnels n'est plus accessible. Les programmes qui aident les jeunes à créer des liens de bonne qualité avec eux-mêmes, leur spiritualité, leur famille, leur communauté et leur culture soutiennent ces jeunes sur la voie du changement social²⁸. Lorsque nous, prestataires de services, sommes appelés à assumer d'autres responsabilités, les enfants doivent pouvoir compter sur le soutien à long terme de leur communauté.

5.4 Créer de réelles possibilités de sortie ou de repli.

Le Programme d'action souligne qu'il importe de formuler des stratégies de repli ou de sortie durables et réalistes. Elles doivent faire une place à la formation professionnelle, qui offrira aux enfants et aux jeunes différentes options pour l'avenir. Cette capacité de gagner un revenu suffisant est de la plus haute importance, mais n'est pas en soi une condition suffisante : en effet, de nombreux emplois ne permettent pas de gagner autant d'argent que l'industrie du sexe. Les stratégies de sortie doivent donc également proposer des possibilités de valorisation personnelle, de renforcement de l'estime de soi et d'amélioration de la qualité de vie. Il faut bien se rendre compte que l'idée d'exercer un certain contrôle sur leur avenir peut être entièrement neuve pour beaucoup de ces enfants.

5.5 Sensibilisation et mobilisation.

5.5a C'est là un aspect essentiel pour inciter à l'action et promouvoir le changement social. Les activités de mobilisation conduites aux niveaux individuel, local, national et international invitent les collectivités et les pays à rendre des comptes au sujet de ce qu'ils font pour améliorer le bien-être de tous les enfants. Le Programme d'action a fait plusieurs propositions tournant autour de l'idée consistant à produire des informations sur les droits, sur l'agression et l'exploitation sexuelles et leur impact, et sur les possibilités d'intervention. Il s'agirait d'obtenir la participation active des principaux acteurs à tous les niveaux, de façon que les programmes local, national et mondial interviennent de façon appropriée et gardent cette question à l'étude.

5.5b. Création de réseaux. Cet élément du Programme d'action est le pivot d'une coopération renforcée et d'un bon processus d'apprentissage et permet de s'exprimer plus haut et fort en faveur du changement et de se soutenir mutuellement. Il s'inscrit donc dans le cadre de la stratégie de sensibilisation du public et est tout à la fois un moyen de faciliter l'échange de bonnes idées.

5.6 La transférabilité des approches est importante car elle permet d'accélérer les progrès; elle exige une bonne documentation, ainsi que l'élaboration et la diffusion des données produites. C'était l'une des principales recommandations du rapport *Out From the Shadows*²⁹, mais elle doit être appliquée avec circonspection. Elle peut être interprétée à tort comme considérant certaines approches comme des panacées; ce qui importe, c'est de pouvoir échanger dans de bonnes conditions d'efficacité et d'accessibilité des documents et des idées sur la raison d'être, la méthodologie et l'impact de différentes interventions. Les différences observées selon le contexte culturel et social ainsi que sur le plan des ressources économiques et professionnelles inviteront à retenir des approches différentes. Il ne s'agit pas d'établir un classement des approches, et de considérer que les meilleures sont celles qui reposent sur le niveau le plus élevé d'intrants professionnels ou financiers. En fait, la promotion d'intrants professionnels ou cliniques de haut niveau au détriment des solutions de proximité peut limiter l'expansion des services. Il convient donc de replacer la question de la transférabilité dans le contexte des choix de stratégies et d'interventions. Les programmes doivent, chacun de leur côté, rendre compte des différences de cultures et de traditions d'une manière constructive. Il n'existe pas de **modèle unique**.

5.7 Le contexte facilitateur ou paralysant dans lequel les services et les approches sont élaborés est important soit en facilitant, soit en faisant obstacle à leur impact potentiel. Il s'agit en particulier du cadre juridique, qui fait l'objet d'une autre étude thématique³⁰. Cela dit, l'un des éléments essentiels d'un environnement facilitateur est la constatation selon laquelle l'agression et l'exploitation sexuelles des enfants sont un **phénomène universel**. Voilà une idée libératrice qui invite à une évaluation plus honnête et complète de la situation, au lieu de nier la réalité ou de n'en donner qu'une image déformée, laquelle, en présentant un seul aspect de l'agression, ne permet pas d'identifier et de traiter les autres. À partir du moment où l'on décide de faire face à toute la réalité – cette agression a bien lieu et, dans la plupart des cas, elle est le fait de nationaux du pays considéré – , il devient possible de rechercher des solutions réelles et efficaces qui devraient notamment aborder les questions fondamentales de la marginalisation et la déresponsabilisation.

6. Pratiques recommandables ?

L'opération d'évaluation et d'examen des programmes, projets ou services ou approches individuels présentée ci-dessous, visant à en vérifier la conformité avec les critères proposés, ne peut qu'être très limitée et très sélective. Les programmes sont omis ou inclus en fonction de l'expérience personnelle, des informations disponibles et accessibles, et de la longueur de la présente étude. Dans chaque catégorie, les projets retenus sont analysés au regard de l'un ou de plusieurs des critères. Les exemples de pratiques recommandables peuvent ne s'appliquer qu'à certaines parties d'un programme et à un moment bien précis. Inversement, il arrive qu'une pratique qui semble incompatible avec les critères proposés puisse également être limitée dans le temps et ne représenter que certaines parties des activités d'une organisation. On cite d'autres activités d'identification de ce qui constitue une pratique recommandable, qui sont également incluses dans la section consacrée ultérieurement à l'évaluation.

Les sections ci-après suivent l'ordre du Programme d'action – **Prévention, protection et réadaptation**. Beaucoup de projets concernent plus d'un aspect et, pour la plupart d'entre eux, on

escomptait que les activités auraient un impact à différents niveaux – ainsi, par exemple, le travail de sensibilisation à la question (la prévention de l'agression) a également pour but de réduire l'isolement et la réprobation dont souffrent les individus ayant déjà eu à subir une agression de ce genre et, par conséquent, de les aider à se réadapter. Le processus d'évaluation et les problèmes qu'il pose sont analysés; il ne fait aucun doute qu'il faut entendre par "pratique recommandable" non pas simplement une activité conçue de manière à se conformer à certains principes, mais essentiellement une activité et un apport qui aboutit à un changement positif.

On aborde brièvement ci-dessous un aspect essentiel qui favorise ou limite la liberté d'une organisation en ce qui concerne l'intégration d'une "pratique recommandable" à son programme, à savoir le rôle des bailleurs de fonds.

7. Programmes de prévention.

7.1 Polarisation sur les droits des enfants.

Beaucoup de programmes partent du principe qu'en faisant avancer la cause des droits des enfants et en s'efforçant de faire de ces droits une réalité pour les enfants et leur famille, on pourra renforcer l'aptitude d'un individu ou de sa communauté à prévenir ou éviter l'agression et l'exploitation sexuelles. On considère que la diffusion d'informations et la promotion du respect pour les enfants et leurs droits sont au cœur du développement humain et sont un aspect indispensable de toute société civilisée. On tient également pour acquis que cette approche est de nature à faire mieux comprendre ce qu'est une violation de ces droits. Les exemples tirés d'un grand nombre de régions du monde donnent à penser que le fait de faire connaître les droits aux enfants eux-mêmes, aux décideurs, aux responsables de l'application de la loi, aux familles et aux professionnels travaillant auprès des enfants est important pour mieux faire respecter les enfants et mieux tenir compte de leurs besoins, et mettre en place un dispositif, officiel ou non, permettant que ces besoins soient dûment pris en considération³¹.

Les enfants et les jeunes ont indiqué eux-mêmes que le fait de mieux connaître leurs droits avaient accru leur confiance et leur assurance³². Les programmes sont axés sur différents éléments de la Convention, et utilisent différentes approches pour intégrer ces droits à la vie quotidienne des enfants³³. Beaucoup de projets ont élaboré des matériels qui informent directement les enfants dans un langage et avec des images qui leur sont accessibles. On a créé des clubs qui se chargent de faire connaître et de promouvoir les droits des enfants, souvent dans le cadre de l'éducation au contact d'autres enfants; la documentation relative aux projets n'indique pas clairement si ces clubs attirent les jeunes ni s'ils ont un impact spécifique.

Dans certaines régions, on redoutait que le fait de se concentrer sur les droits des enfants et le renforcement de leurs moyens d'action ne puisse en lui-même créer un conflit entre les générations. Vision mondiale Cambodge a étudié l'impact qu'avait eu la présentation d'informations sur les droits des enfants dans ses clubs pour enfants³⁴. Ces craintes ne sont révélées non fondées jusqu'à présent. Renseignements pris auprès des parents, les relations avec leurs enfants s'étaient améliorées, ceux-ci leur témoignaient davantage de respect et se montraient plus coopératifs. Le modèle méthodologique adopté faisait porter l'attention sur la participation des enfants tant dans la diffusion des messages que de leur réception. C'est encourager et donner à voir une approche fondée sur les droits des enfants. C'est également concrétiser l'idée pragmatique selon laquelle les enfants sont plus ouverts et réceptifs à ce genre d'informations lorsqu'elles leur sont présentées par d'autres enfants.

S'agissant de l'impact sur les jeunes, CWIN exécute depuis quelques années des projets auprès d'enfants vivant dans des conditions difficiles au Népal. Son action, consistant à interpréter et à promouvoir les droits des enfants et à fournir aux jeunes des informations et un soutien, a permis

de constituer un groupe de jeunes qui sont manifestement démarginisés. Leur participation à un atelier tenu récemment au Népal a bien montré qu'ils étaient capables d'accomplir un travail de plaidoyer, de soutien et de mobilisation en faveur des droits des enfants³⁵. Ils n'y ont pas seulement représenté leur organisation sur un pied d'égalité avec les délégués adultes; ils ont montré qu'ils connaissaient bien leurs droits et l'impact de la violation de ces droits. Leur contribution a représenté une précieuse source d'information et d'inspiration pour les autres concepteurs de programmes et pour les responsables politiques.

Certaines sources nationales et internationales font état d'une tendance à considérer que la question des droits des enfants a été traitée de manière adéquate et que l'on peut passer au problème suivant³⁶. Ce n'est pas le cas partout. Une enquête récente menée par des enfants et des jeunes auprès de plus de 5000 enfants de 5 pays d'Europe orientale (prolongement du projet Droit au bonheur du Bureau international catholique de l'enfance) a révélé de sérieuses lacunes au niveau de la connaissance et de la compréhension du contenu et de la portée de la Convention. La plupart d'entre eux avaient entendu parler de la Convention et de certains droits, mais peu saisissaient les conséquences qui en découlaient pour eux en tant que jeunes citoyens de pays signataires. Surtout, beaucoup de jeunes ignoraient l'existence de parties essentielles de la Convention et interprétaient nombre de ses dispositions d'une manière qui diminuait ou fragilisait considérablement leurs droits. On relevait en particulier, s'agissant de la question de l'agression sexuelle, une absence presque totale de référence explicite au droit à l'intégrité physique et à celui d'exercer un contrôle sur son propre corps, et au fait qu'une atteinte à ces droits était à la fois une violation et une agression. Les réponses à l'enquête montraient qu'en ce qui concerne l'agression et l'exploitation sexuelles, beaucoup d'enfants ne voyaient que dans les agressions les plus extrêmes, probablement celles qui étaient accompagnées de violence, des actes qui seraient réputés illicites³⁷.

En fait, rien, pour ainsi dire, n'atteste un lien direct entre le fait de connaître ses droits et d'être sensibilisé à la question de l'agression et une réduction mesurable des menaces d'agression et d'exploitations sexuelles des enfants ou des cas constatés d'agression et d'exploitation. Les programmes de prévention axés sur les enfants – ceux qui informent les enfants sur l'agression sexuelle en leur indiquant qu'il s'agit d'une violation de leurs droits – ont démarré aux États-Unis et se sont peu à peu généralisés. Des études ont montré que ces programmes accroissent bel et bien le niveau d'information des bénéficiaires immédiats, mais une recherche encore limitée sur la question a également montré que cette information ne semble pas suffisante en soi pour réduire le nombre des agressions sexuelles³⁸. Elle semble même indiquer que les enfants qui ont été exposés à un programme de prévention pourraient en fait être désavantagés; ils semblent endurer davantage de blessures physiques dans les tentatives de victimisation sexuelle³⁹. L'étude de Finkelhor a fait état de niveaux accrus d'angoisse chez les enfants après leur participation à ces programmes⁴⁰. On ne sait pas au juste si ces incidences négatives valent également pour certains des enfants les plus vulnérables, notamment les enfants handicapés, les enfants vivant en établissement, etc., mais étant donné qu'ils peuvent avoir moins facilement accès que les autres à d'autres sources d'information pour diversifier les messages, on peut le supposer. Les craintes associées à ces incidences négatives ont amené à considérer que ces programmes ne devraient être justifiés que si on pouvait leur attribuer de façon explicite une réduction des agressions. En l'absence de telles données, on peut sérieusement douter de l'efficacité et de la justification morale de l'extension de ces programmes axés sur les enfants; "c'est rendre un mauvais service aux enfants que de les laisser croire qu'ils peuvent prévenir l'agression. La seule véritable prévention suppose la mise en place de systèmes qui multiplient les obstacles pour les agresseurs potentiels..."⁴¹.

Certains programmes continuent de préconiser de travailler directement auprès de l'enfant considéré comme la cible privilégiée du travail de prévention; le Safe Child Programme, appuyé par la Women's World Summit Foundation, estime que le meilleur moyen que les enfants puissent avoir de se protéger contre l'agression est la conscience de leur propre capacité. Ce programme propose des éléments d'orientation visant à inculquer aux enfants des idées et des aptitudes pratiques les mettant en position de réagir lorsqu'ils sont aux prises avec des situations dangereuses⁴². Il importe d'évaluer l'impact de telles stratégies dans toutes les cultures dans lesquelles elles sont préconisées.

Tout porte à croire que ces projets d'information doivent cibler différents groupes, notamment les enseignants et les parents, non se concentrer uniquement sur les enfants.

On n'a guère étudié l'impact de ces programmes de prévention de l'agression sexuelle. La Save the Children Alliance s'y est récemment essayée, en se concentrant sur l'Europe; elle a conclu que ces programmes peuvent être caractérisés comme étant de courte durée, ne donnant guère lieu à un échange de données d'expérience, offrant peu d'outils pour évaluer leur impact et ne donnant pas lieu à un effort un tant soit peu important en ce sens⁴³. Pour remédier à cela, au moins dans une certaine mesure, on peut diffuser les messages dans un contexte plus large, déterminer les responsabilités des adultes en matière de protection et de prévention, et réviser et modifier le contenu en fonction des réactions des enfants eux-mêmes.

Le fait de se concentrer sur le droit des enfants à la participation prend en charge deux éléments distincts de la prévention. Les enfants eux-mêmes ont remis en question la viabilité de stratégies formulées sans leur contribution directe. Les projets qui tiennent compte de leurs avis comprennent mieux la situation des enfants, les lacunes de l'exécution et les idées concernant de nouveaux programmes. L'information en provenance des enfants produite par l'intermédiaire du projet de recherche du BICE⁴⁴ sert à mettre en place des services attentifs aux besoins des enfants, notamment en produisant des informations conçues par et pour les enfants, qui tiennent compte de leurs préoccupations et diffusées par les médias choisis par eux. Les observations des enfants sur la mentalité et le comportement de la police d'Addis-Abeba ont été utilisées pour prouver la nécessité d'une meilleure formation de la police et d'une modernisation de ses locaux. Elles ont été ultérieurement insérées dans le matériel de formation et ont inspiré la formation d'unités de police amies des enfants à Addis-Abeba⁴⁵.

En outre, le respect de ce droit de participation peut être un important ingrédient de la protection des enfants, en renforçant chez les jeunes la confiance en soi, la coopération et le respect d'eux-mêmes et des autres, et la motivation, en leur permettant d'acquérir de nouvelles aptitudes et, pour certains, de faire l'expérience de l'autorité⁴⁶.

7.2 Programmes de prévention multidisciplinaires et intégrés

On a assisté à une multiplication d'activités, en particulier interorganisations et multidisciplinaires, ciblant les enfants jugés particulièrement vulnérables à l'agression par l'exploitation sexuelle. On relève des exemples positifs d'une prise de conscience renforcée de la nécessité de traiter de cette question d'une manière officielle dans le cadre d'une série de programmes, dont ceux qui ciblent les enfants des rues, les enfants vivant dans des camps de réfugiés (en particulier les enfants séparés de leurs parents), les enfants et les jeunes vivant en établissement et les enfants qui travaillent dans des environnements difficiles.

Le programme ARC (Action for the Rights of Children) cherche à faire en sorte que les personnes qui travaillent au contact direct des jeunes vulnérables soient pleinement conscientes de toute une série de questions primordiales, et notamment de l'agression et de l'exploitation sexuelles, et se voient donner les moyens de promouvoir, parmi leurs domaines de responsabilité, des actions de prévention et d'intervention. Ce programme a démarré en 1997, à la faveur d'une collaboration entre le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et la Save the Children Alliance. Il comprend un recueil de directives, des études de cas et des plans de formation. Cette démarche s'appuie sur la constatation selon laquelle "les mesures adaptées aux besoins des enfants et des adolescents doivent être prises dans une optique multisectorielle. Il existe des facteurs multiples et complexes dont l'interaction détermine le bien-être des enfants et des adolescents. Il s'agit notamment de faire prendre conscience aux [personnes travaillant auprès des jeunes] des relations complexes qu'entretiennent ces facteurs ..."⁴⁷. Le programme envisage la question selon l'âge et le sexe, pour s'assurer que tous les secteurs de toute collectivité locale sont également protégés et soutenus. Il préconise une approche participative qui souligne l'importance qu'il y a à utiliser les ressources locales et incite à considérer la collectivité locale comme la source principale de

prévention et de protection. L'UNICEF et le Haut Commissariat aux droits de l'homme se sont associés à cette initiative, qui devrait susciter de nouvelles mesures de lutte contre l'agression et l'exploitation sexuelles dans le cadre de la programmation principale de ces organisations. Le premier cycle d'expériences pilotes a été bien accueilli par les responsables et les collectivités visées, mais il est trop tôt pour tirer des conclusions sur leur impact en ce qui concerne la réduction de la fréquence des agressions.

Le programme ARC défend l'idée selon laquelle l'action de prévention de l'agression pourrait et devrait s'insérer dans diverses interventions auprès des enfants et des jeunes, en particulier ceux qui sont difficiles à atteindre. Il devrait pouvoir faire sa jonction avec les programmes d'information et de sensibilisation des communautés mal desservies au VIH et au sida et de lutte contre cette épidémie⁴⁸. L'action qu'ils mènent pour desservir même les membres des collectivités peu touchés par les activités des services principaux pourrait servir de support à une action de sensibilisation à l'agression et à l'exploitation, qui s'adresserait notamment aux enfants des collectivités rurales pauvres, aux enfants non scolarisés ou aux enfants qui travaillent, c'est-à-dire aux enfants jugés particulièrement vulnérables à l'agression et à l'exploitation.

Le matériel sur les pratiques les plus performantes élaboré par l'ONUSIDA⁴⁹ est destiné à avoir un impact sur diverses disciplines et professions. Le réseau que ce travail a permis de constituer offre une voie toute tracée pour étudier les questions soulevées par la vulnérabilité à l'agression et à l'exploitation en tant que telle plutôt qu'en tant que facteur qui accroît le risque d'infection par le VIH. Le matériel met en exergue les tentatives faites pour remettre en question les normes sociales qui accroissent ce risque. Il montre les actions entreprises pour contrer la marginalisation fondée sur le sexe, et, en Inde, par exemple, élabore des mesures à prendre en faveur des femmes pour amener les hommes à modifier des attitudes qui accroissent les risques. La formulation de projets qui incitent à changer de comportement afin de réduire le risque et la vulnérabilité et offrent un appui en ce sens peut être une importante source d'inspiration pour les personnes qui s'emploient à faire reculer l'exploitation sexuelle des enfants et/ou à réduire les risques que la prostitution fait courir à la santé.

Les jeunes qui se prostituent sont souvent en même temps des toxicomanes. Il existe d'autres moyens d'atteindre les jeunes que les services conçus spécifiquement pour lutter contre l'agression sexuelle. Ces enfants utilisent souvent les services de santé pour des raisons n'ayant rien à voir avec la prostitution, mais les possibilités de les mettre en contact avec des informations et des services pouvant les aider à éviter de sombrer dans la prostitution sont relativement limitées. Ces possibilités sont souvent gâchées, pour des raisons qui semblent tenir au fait que les professionnels de la santé méconnaissent les liens existant entre la toxicomanie et les moyens utilisés pour la satisfaire⁵⁰.

7.3 Favoriser la capacité d'adaptation

La capacité d'adaptation tend à indiquer que certaines caractéristiques personnelles et, éventuellement, collectives peuvent contribuer à prévenir l'agression en réduisant la vulnérabilité. À ce jour, peu de projets de prévention utilisent d'une manière explicite ce cadre pour structurer des activités et évaluer leur impact. En revanche, il y a des projets qui cherchent expressément à soutenir l'attachement des enfants à certains adultes importants pour eux, à leur faciliter scolarisation et formation professionnelle, à valoriser et à faire accepter les enfants et les jeunes, et à indiquer aux enfants et aux personnes qui s'occupent d'eux les moyens de prendre confiance et de se faire une meilleure image d'eux-mêmes. On a montré que tous ces résultats désirables étaient des facteurs qui contribuent à renforcer la capacité d'adaptation des enfants et, éventuellement, celle de la communauté dans laquelle ils vivent.

L'importance accordée à des attachements sains et durables est bien sûr liée à la volonté de veiller à ce que les enfants et les jeunes soient et se sentent en phase avec leur communauté; l'isolement et l'aliénation sont tous deux associés aux ravages de l'agression et de l'exploitation sexuelles et considérés comme des facteurs spécifiques de risque⁵¹. La prostitution est associée à la fugue, à

l'absence de domicile fixe et à la solitude. "Les jeunes qui se prostituent sont souvent privés de liens de parenté ou d'amitié enracinés dans un lieu géographique qui puissent servir de source de soutien et de réconfort."⁵².

Le renforcement des ressources locales, notamment la mobilisation des jeunes au sein de leurs propres collectivités, est une stratégie de prévention de l'agression. Le programme ARC est un exemple de programme qui intègre concrètement et de manière positive cette action locale en tant que stratégie. Il part en effet du principe que les gens disposent d'une expérience collective et savent faire preuve d'une grande ingéniosité, et entend maximiser ces ressources. "Si les collectivités sont associées au processus de définition des besoins, de planification et de prise de décisions, leur sentiment d'être parties prenantes des activités devraient concourir à en garantir la durabilité"⁵³. Le programme comprend des matériels qui développent le concept et en favorisent la concrétisation, et présentent des stratégies et des recommandations destinées à impulser un changement positif. À ce propos, il arrive au programme de souligner la nécessité d'éviter de détruire ou de compromettre des atouts existants. C'est une approche applicable à bien d'autres groupes que les communautés de réfugiés.

7.4 Créer des possibilités de repli

Beaucoup d'enfants et de jeunes en viennent à monnayer leurs services sexuels par nécessité économique, que ce soit aux États-Unis, en Europe, en Afrique ou en Asie⁵⁴. Selon un projet réalisé au Royaume-Uni, six semaines au plus tard après avoir commencé à vivre dans la rue, même dans l'un des plus riches pays du monde, doté de systèmes de protection sociale, la plupart des jeunes sombrent dans la criminalité, la toxicomanie et/ou la prostitution⁵⁵. La pauvreté, absolue ou relative, est bien un facteur qui accroît pour les enfants le risque d'être victime d'une agression par exploitation sexuelle. À partir du moment où on est conscient de cette réalité, on est amené à réévaluer les stratégies préventives pour se demander comment offrir à tous les enfants de véritables solutions de repli en développant la formation professionnelle et les possibilités de scolarisation afin de leur faire acquérir les aptitudes nécessaires et de leur ouvrir des perspectives d'autosuffisance économique à long terme.

Dans le nord de la Thaïlande, on a vu dans les problèmes économiques l'une des principales raisons pour lesquelles les jeunes se prostituaient. Pour empêcher d'autres enfants de le faire, on a mis en œuvre diverses stratégies, notamment celle consistant à développer sur le long terme l'acquisition d'aptitudes, scolaires et autres, permettant de produire un revenu. C'est ainsi qu'on leur a facilité l'accès à l'école en fournissant des bourses ou un soutien éducatif ciblés aux familles considérées comme les plus vulnérables, par exemple dans le cadre du projet SE MA d'amélioration de la vie, qui aurait ainsi aidé 17000 filles. La pauvreté n'est pas simplement un manque d'accès aux ressources; c'est aussi l'absence de choix⁵⁶.

D'autres programmes, comme le projet Taksvarikki d'ECPAT, ont appuyé le développement d'activités génératrices de revenus en proposant des plans de crédit, et une formation professionnelle, et en lançant une campagne d'information et de sensibilisation pour responsabiliser la prise de décision⁵⁷.

À Sri Lanka, le projet PEACE/BICE est axé sur les communautés locales qui connaissent la pauvreté, ont un accès limité aux ressources, notamment en matière d'éducation et de crédit, et sont rendues très vulnérables par le tourisme. L'organisation responsable du projet a commencé par inviter les communautés ciblées à définir leurs besoins et à bien comprendre les risques. Les solutions tournaient autour de la fourniture d'un soutien très concret, visant entre autres à améliorer les possibilités de scolarisation et à mettre sur pied de petites entreprises durables au sein de chaque communauté concernée. Celles-ci constituaient pour les communautés des activités ouvrant des perspectives de production de revenus durables et raisonnables. En définitive, les enfants vivant dans ces communautés semblent protégés contre les exploiteurs sexuels associés à l'industrie touristique⁵⁸.

20 Prévention, protection et rétablissement

Ces interventions à petite échelle, ciblant des communautés dont les enfants sont les plus vulnérables, ne sont que quelques-unes des pièces du puzzle d'activités nécessaires aux niveaux micro-économique et macro-économique pour faire face aux réalités économiques et politiques structurelles, si l'on veut obtenir un changement réel et durable. Ces interventions doivent impérativement prévoir des partenariats avec le secteur privé créateur de croissance et de possibilités. La prise de mesures de lutte contre la pauvreté aux niveaux local, national et international est essentielle pour rompre le cercle du handicap et créer une situation dans laquelle les droits des enfants "à la survie, à la santé, au développement et à la protection par l'accès à la santé, à la nutrition, à l'éducation et à la protection contre l'abandon moral, l'agression et l'exploitation"⁵⁹ puissent être garantis.

7. 5 Sensibilisation et mobilisation

On a lancé au cours des cinq dernières années un certain nombre d'initiatives créatrices visant à améliorer la prévention primaire en renforçant le degré de sensibilisation du public. En 1996, une ONG costaricienne, Paniamor, a mis en relief les possibilités que pourrait offrir une vaste campagne de mobilisation communautaire qui s'appuierait sur une analyse précise et rigoureuse des problèmes locaux. Elle a inspiré un programme de sensibilisation qui devait s'adresser aux principaux protagonistes sociaux qui joueraient ultérieurement un rôle pour faire évoluer les mentalités publiques. Ces protagonistes étaient ainsi appelés à diriger le développement dans tous les domaines d'activité (élaboration des politiques, prestation de services, renforcement des moyens d'action des communautés locales, etc.). La qualité des informations initiales qui ont inspiré les activités ultérieures était exceptionnelle et a fourni au projet une orientation claire et dépourvue de toute ambiguïté⁶⁰.

Les activités de sensibilisation à la réalité de l'agression et de l'exploitation sexuelles vont des représentations théâtrales au sein des communautés locales à la Marche mondiale. Plusieurs projets ont précisé que les tabous associés au sujet étaient un obstacle à un travail de prévention effectif. Un consortium d'organisations s'occupant de la question au Bangladesh, Breaking the Silence, n'a ménagé aucun effort pour porter cette question à l'attention de l'opinion publique et des responsables politiques⁶¹.

Au Brésil, des partenariats entre des ONG et des organisations publiques ont largement contribué à multiplier les activités d'examen concerté de la question de l'exploitation et de l'agression sexuelles. À Sao Paulo, les organisations sont invitées à s'engager à appliquer un accord qui préconise le renforcement de la mobilisation sociale contre l'agression sexuelle, l'application des lois en vigueur ainsi que la mise en place de moyens de formation et la formulation concertée de nouvelles stratégies efficaces entre divers partenaires⁶².

Le changement de comportement découle d'une meilleure prise de conscience et d'une double polarisation sur le problème et son impact. "La prévention devrait être mise en œuvre à la faveur d'une action sociale et de directives générales s'adressant aux familles, aux écoles et aux professionnels, et être focalisée sur les destinataires en tant que victimes potentielles, mais aussi agresseurs potentiels"⁶³.

Des informations spécifiques peuvent être destinées à des groupes privilégiés. Au Royaume-Uni, Barnardo's a élaboré un dossier d'informations distribués par les écoles sur "Les choses dont on ne parle pas". Il montre non seulement la réalité de l'agression par l'exploitation sexuelle, mais familiarise les enfants avec les tactiques que peuvent utiliser les exploiteurs (isolement, création de liens d'amitié et de dépendance). Le dossier examine les moyens de réduire la vulnérabilité en encourageant les jeunes à se mettre à étudier la question des relations fondées sur l'agression et potentiellement dangereuses. Il s'appuie sur les observations tirées du travail mené directement par l'organisation auprès d'enfants prostitués⁶⁴.

7.6 Transférabilité

Il importe de court-circuiter le processus de développement pour que les enfants puissent être protégés le plus tôt possible contre l'agression sexuelle. Cela dit, il est tout aussi nécessaire de tenir compte des circonstances particulières se rapportant tant au problème qu'aux ressources disponibles pour le régler. Au Zimbabwe, un projet réalisé par le Centre d'appui à la formation et à la recherche (TARSC) met en exergue les deux éléments, en abordant de front la question des traditions préjudiciables ou l'utilisation abusive de ces traditions, mais en utilisant les atouts et les sources d'autorité traditionnelles pour faire contrepoids à ces traditions. L'organisation était au fait des pratiques traditionnelles potentiellement nocives qui avaient été invoquées pour faire participer des enfants à des activités sexuelles. Le TARSC a collaboré avec l'Association des guérisseurs traditionnels pour montrer que ces pratiques sont contraires tant au droit civil qu'au droit traditionnel. Il a produit des brochures en se prévalant de l'autorité des guérisseurs traditionnels pour faire connaître et enrayer cette agression⁶⁵. C'est l'approche retenue – consistant à travailler auprès des principaux protagonistes, à mettre en lumière des pratiques traditionnelles négatives et à élaborer des systèmes de diffusion de l'information – qui est hautement transférable, non les problèmes spécifiques qu'elle aura permis de traiter.

En pratique, la transférabilité est tributaire des informations accessibles sur les programmes et leur impact. La documentation et l'échange d'informations ont progressé au cours des cinq dernières années, grâce à la fois au perfectionnement des technologies de la communication et à l'appui aux systèmes de collecte et de diffusion des données, en particulier le Focal Point de Genève⁶⁶, et au niveau régional. Le caractère limité des ressources impose des restrictions à la portée de l'information accessible par l'intermédiaire de ces systèmes. On ne dispose pas des moyens de dégager des informations qualitatives détaillées sur les projets pouvant figurer dans leur base de données qui pourraient rendre compte de leur méthodologie, de leurs pratiques innovantes ou de leur impact, etc. Il devrait être possible de concevoir un modèle qui génère des informations sur leurs activités au regard de critères convenus. Cependant, les projets ne procèdent pas systématiquement – il s'en faut de beaucoup – à la présentation de documents à l'appui de leurs activités, de leur raison d'être et de leur impact, même pour leurs propres fins, à plus forte raison en vue d'une publication plus large. La question de savoir si des projets peuvent devenir des modèles de pratiques recommandables pour d'autres projets est encore trop souvent laissée au hasard.

7.7 Contexte

Le contexte général dans lequel les programmes sont exécutés peut faciliter les efforts déployés ou réduire leur efficacité. S'agissant du cadre législatif, on considère généralement qu'il y a certes des lois qui prévoient une protection pour les enfants, mais elles sont violées en toute impunité dans bien des régions. L'ignorance, le manque d'accès aux tribunaux et/ou la corruption au sein des services chargés de l'application de la loi sont mis en avant comme des facteurs qui réduisent beaucoup l'efficacité des programmes de prévention. Un projet visant à lever certains de ces obstacles est actuellement exécuté au Népal par le Center for Legal Research and Resource Development, et bénéficie de l'appui de l'UNICEF⁶⁷. Il s'agit de faire mieux connaître le système juridique, d'améliorer l'accessibilité des tribunaux pour les communautés vulnérables et de les aider à utiliser le cadre pour protéger les enfants et les jeunes femmes contre le risque de traite. On a conçu un programme de formation de techniciennes juridiques locales, qui sont des femmes vivant au sein de communautés très vulnérables. Ce programme a d'ores et déjà eu un impact non seulement en créant un réseau local important de techniciennes dévouées et bien informées, mais en sensibilisant au problème de la traite et à la réalité des situations d'agression dans lesquelles se sont trouvées piégées un grand nombre des jeunes femmes qui ont quitté ces communautés. Il a ainsi été possible de renforcer la détermination à mettre fin à l'exploitation des femmes et des filles, ce qui a "responsabilisé la population locale ..."⁶⁸.

On abordera brièvement deux autres aspects du travail de prévention : la psychothérapie comme moyen de prévention et la sanction comme moyen de dissuasion.

La psychothérapie des victimes est parfois considérée comme un moyen de prévenir l'agression. Il ne fait aucun doute que bien des auteurs d'agressions ont été eux-mêmes victimes d'agressions sexuelles. Beaucoup d'entre eux ont commencé à agresser de la sorte d'autres enfants lorsqu'ils étaient encore enfants eux-mêmes. On peut donc supposer qu'une intervention précoce auprès des victimes peut diminuer l'atteinte pathologique qui a une part de responsabilité dans les infractions qu'elles commettent par la suite. Toutefois, c'est peut-être là une attitude trop déterministe : cette argumentation n'est pas inattaquable. La majorité des victimes connues sont des femmes, tandis que la majorité des auteurs d'agression sont des hommes. La recherche sur cette question souffre généralement d'une pénurie de témoins adéquats et le groupe étudié représente parfois un échantillon très sélectif de victimes et d'auteurs d'agressions. C'est aussi un aspect du traitement qui entraîne un supplément d'angoisse pour la victime et renforce son sentiment de n'avoir aucune qualité.

La répression des délinquants est également un élément d'une stratégie de prévention de nouvelles agressions. La majorité des enfants interrogés dans le cadre d'une enquête réalisée en Éthiopie⁶⁹ estimaient que le prononcé de peines légères banalisait leur expérience de l'agression et n'avait aucun pouvoir de dissuasion. En revanche, le Johns' programme de Californie⁷⁰ réduirait bel et bien la demande en sensibilisant les hommes qui achètent des services sexuels à la réalité de la vie des personnes qui se prostituent. Comprendre l'agresseur et aller à sa rencontre est le thème de l'étude de Julia O'Connell Davison, *L'Exploiteur sexuel*⁷¹.

8. Programmes de protection

Cette section est consacrée au travail destiné à limiter l'impact de l'agression sexuelle en mettant sur pied des systèmes d'enquête qui évitent aux victimes un traumatisme secondaire. Les exemples tirés de la pratique sont ceux qui concernent les enfants qui ont vécu une agression sexuelle dans des contextes non commerciaux car un grand nombre des questions soulevées sont analogues à celles qui concernent les enfants victimes d'exploitation sexuelle⁷².

8.1 Polarisation sur les droits des enfants

La Convention note expressément que les enfants ont besoin de la stabilité et de la sécurité que procurent les liens affectifs, et que dans la plupart des cas, ceux-ci leur sont assurés si l'on aide les parents à s'occuper de leurs enfants⁷³. L'absence de services d'aide familiale dans de nombreux pays est un sujet qui mériterait une analyse de plus large portée. Toutefois, dans le contexte de l'agression sexuelle, l'intervention consécutive à la révélation d'une agression doit concilier le droit de l'enfant à la protection et la stabilité dont il a également besoin. On peut y parvenir en éloignant l'auteur présumé de l'agression plutôt que l'enfant. Les enfants dont on ne peut s'occuper dans de bonnes conditions de sécurité à leur domicile doivent pouvoir recevoir d'autres types de soins pouvant créer des liens de bonne qualité et offrir une sécurité et un soutien affectif. Dans bien des pays, l'éloignement de l'enfant hors de son foyer est une première mesure, à la suite de laquelle l'enfant se sent souvent puni pour avoir été victime d'une agression⁷⁴. Tout porte à croire que les enfants pris en charge hors de chez eux sont plus vulnérables à l'agression sexuelle et à l'exploitation sexuelle⁷⁵.

On peut remédier à certains des problèmes en appliquant des procédures de sélection du personnel très rigoureuses⁷⁶. Des projets ont étudié la possibilité de créer des bases de données nationales et internationales sur les personnes qu'il ne convient pas de faire travailler auprès d'enfants⁷⁷. Il faudrait pouvoir compter sur un système perfectionné d'enregistrement des condamnations et

autres éléments jugés préoccupants, doublé de bonnes communications aux plan national comme international. Il faut également bien préciser les infractions réputées préoccupantes. Même si pareil système pouvait y offrir une protection supplémentaire, son transfert dans un pays dépourvu des infrastructures nécessaires serait pratiquement impossible; une information partielle serait contre-productive, car elle créerait une confiance injustifiée dans des bases de données incomplètes. D'autres systèmes reposent sur la surveillance et l'inspection des services fournis aux enfants, notamment l'inspection indépendante des services de garde d'enfants et des soins en établissement. Même des projets pilotes à petite échelle peuvent mettre en lumière des problèmes et impulser une réforme en constatant explicitement une agression et l'absence de garde-fous. Le travail de surveillance effectué par le Comité bulgare pour Helsinki dans les établissements du pays a contribué à mieux faire prendre conscience des risques d'agression sexuelle dans les établissements bulgares⁷⁸. Des défenseurs indépendants des enfants peuvent fournir un appui à ceux-ci et leur donner un moyen de parler des sujets qui les préoccupent⁷⁹.

Dans certaines régions, la prise de conscience des agressions dont les enfants sont victimes s'est traduite par un accroissement du nombre des enfants placés en établissement⁸⁰, c'est-à-dire la seule solution pour les familles ou les services d'aide sociale. On a bien essayé d'opérer un "filtrage à l'entrée", au moyen d'une sélection d'ordre judiciaire, administratif et professionnel, dans bien des régions, mais en l'absence d'autres ressources, notamment d'un soutien des familles et du placement dans une autre famille, ces établissements continueront d'être utilisés et les enfants qui ont été victimes d'agressions continueront de se voir dénier leur droit à des soins individualisés au foyer familial et exposés à un risque accru de nouvelles agressions.

8.2 Approches multidisciplinaires et intégrées

Le programme ARC entend faire en sorte que les personnes qui entrent en contact avec des enfants qui ont été victimes d'agressions aient les aptitudes voulues pour adopter une attitude appropriée et positive, quelle que soit leur profession. Le projet constate que le personnel du HCR est souvent le premier contact officiel pour les groupes de personne ayant vécu les pires formes d'agression. Il note que "les enfants et les adolescents sont vulnérables à l'exploitation et à l'agression pendant leur fuite, en exil et pendant leur rapatriement librement consenti et leur réinsertion."⁸¹ Le matériel de formation indique que les personnels doivent tous avoir une certaine idée de la question de façon à pouvoir adopter une attitude positive et appropriée et à ne pas aggraver le traumatisme de la victime.

C'est généralement la police et les autorités de poursuite qui sont chargées de l'enquête sur l'agression. On a pu établir un lien entre les interrogatoires dépourvus de tact, empreints d'incrédulité et minimisant ce qui s'est passé, et dans le cadre desquels les enfants doivent répéter leur histoire à un grand nombre de personnes différentes, et un traumatisme secondaire et une tendance générale à signaler rarement les cas d'agression sexuelle. On peut citer de nombreux exemples d'un travail remarquable accompli avec la police et les procureurs pour améliorer le système pour les enfants et les jeunes.

Au Zimbabwe, cette volonté d'améliorer les méthodes d'enquête a abouti à la création au sein de la police d'unités amies des victimes et à la nomination d'un fonctionnaire de police chargé d'apporter un soutien à l'enfant pendant toute la durée de l'enquête. Des centres de soins spécialisés sont utilisés quand ils existent. Les questions concernant la sécurité immédiate sont traitées avec l'enfant et la famille. Les procédures judiciaires peuvent être précédées par des visites de familiarisation, et un soutien psychologique postérieur au procès fourni en cas de besoin. Les affaires impliquant des enfants qui ont subi des agressions doivent faire l'objet d'une procédure accélérée⁸².

Aux Philippines, l'une des stratégies retenues pour améliorer la protection des enfants consiste à mettre en place des équipes d'intervention rapide. Organisées dans différentes régions pour donner suite à des affaires signalées, ces équipes sont formées de professionnels provenant de services et de professions différents. Chaque équipe est en mesure de coordonner les interventions, depuis le

sauvetage immédiat et l'engagement de l'action pénale jusqu'à la réadaptation et à la réinsertion. Elle veille à ce que toutes les interventions restent centrées sur les besoins de l'enfant⁸³.

Au Cambodge, les organisations œuvrant dans les secteurs de l'aide et de la protection sociales en faveur du renforcement de la protection des enfants ont considéré que leurs efforts seraient vains sans une amélioration de l'application de la loi. Le programme détaillé élaboré pour régler ce problème comportait plusieurs phases – sensibilisation des policiers et des magistrats à la question de l'agression et de l'exploitation, formulation de procédures et de systèmes d'enquête, formation du personnel de tous niveaux et création d'unités spécialisées. Il s'agit de mettre en place des systèmes instruisant les allégations d'agression selon des modalités qui soient appropriées pour les enfants qui sont les victimes, et régulières, transparentes et respectueuses⁸⁴.

Si aucune preuve ne peut être produite contre l'auteur présumé d'une infraction, cela ne devrait pas se traduire par l'absence de mesures pour protéger l'enfant. Il est souvent difficile de prouver l'agression sexuelle d'un enfant, qu'elle ait eu lieu ou non dans un contexte commercial. En l'absence de preuves médicales ou de témoignages indépendants venant corroborer leur dires, les enfants déposant sur leur propre expérience peuvent ne pas être crus. Dans bien des cas, cela pose un problème pour les personnes qui travaillent auprès de l'enfant; le principe qui doit les inspirer est certes l'intérêt supérieur de l'enfant, mais prendre des mesures pour protéger l'enfant en présence d'une opposition, voire d'une opposition hostile, n'est pas toujours facile. On peut régler ce problème en mettant sur pied des systèmes de collaboration explicite avec les familles et les professionnels à l'élaboration de stratégies de protection⁸⁵. On peut aussi le soumettre à des instances interorganisations, dotées de systèmes contribuant à une meilleure évaluation du risque et facilitant la prise de décisions⁸⁶. On peut aussi songer à élaborer des instruments juridiques qui constatent l'existence de ce problème et prévoient des instances civiles dans le cadre desquelles la force probante répond à des normes différentes.

Il est indispensable de reconnaître que les enfants qui sont livrés à la prostitution ainsi que ceux qui ont subi des agressions sexuelles dans des contextes non commerciaux sont des victimes d'agressions. On entend souvent dire que ces enfants sont considérés comme responsables de ce qu'ils ont vécu et sont, de ce fait, exclus du bénéfice des services de protection de l'enfance. Des ONG chiliennes ont rapporté qu'un agresseur a invoqué pour sa défense le fait que l'enfant travaillait comme prostituée⁸⁷.

8.3 Créer des possibilités de sortie

Dans l'optique de la protection, il est nécessaire, pour créer des possibilités de sortie de la prostitution, de passer en revue les systèmes permettant de réduire autant que possible les conséquences pénalisantes pour l'enfant. Les jeunes prostituées entrent souvent en conflit avec des systèmes juridiques qui interdisent leur activité ou ses éléments constitutifs. Dans ce contexte, les possibilités de sortie s'entendent donc des stratégies visant à éviter aux enfants le préjudice découlant de leur contact avec le système de justice pénale.

Standing Against Global Exploitation (SAGE) a créé en Californie, en 1995, le First Offender Prostitution Programme [programme s'occupant des jeunes prostituées délinquantes primaires]. Les filles sont adressées à ce Programme qui se propose de les aider à sortir définitivement du système de justice pénale et à refaire leur vie à l'abri de l'exploitation sexuelle⁸⁸. Ce programme repose sur l'évaluation précise de divers facteurs, notamment la santé, l'état psychologique, le niveau d'instruction, les aptitudes, etc., évaluation qui sert à déterminer les services d'appui permettant de répondre à tout l'éventail des besoins et d'offrir à ces jeunes femmes de véritables options. Il considère vital d'aborder les causes psychologiques et économiques qui exposent une jeune fille au risque de retomber dans la prostitution.

Le Prostitution Intervention Project [projet d'intervention en faveur des prostituées] est un projet analogue mis sur pied à Hawaï par l'organisation Sisters Offering Support, et offert à titre de peine autre que l'emprisonnement à des adultes et à des jeunes. Il tente d'aider les participantes à sortir de

la prostitution en traitant les problèmes qui les y maintiennent, offrant l'appui de filles de leur âge et des options constructives. L'organisation affiche un taux élevé de réussite, 60% des filles parvenues au bout du programme réussissant à sortir de la prostitution. En l'absence d'information sur la période de suivi, ce chiffre est quelque peu ambigu, mais ce programme constitue assurément une solution de rechange constructive par rapport aux autres stratégies de détermination de la peine⁸⁹.

Au Royaume-Uni, le gouvernement a récemment recommandé que les jeunes qui se livrent à la prostitution soient considérés comme des enfants en difficulté et comme des jeunes vulnérables ayant besoin d'un soutien⁹⁰. Ce changement d'orientation est le résultat d'une campagne soutenue, reposant sur un remarquable travail de documentation mené par des ONG, au tout premier rang desquelles on trouve Barnardo's, et nourrie de l'expérience concrète d'organisations très compétentes. La nouvelle démarche requiert une meilleure sensibilisation interinstitutions et une meilleure prise de conscience du problème et repose sur la planification mixte, faisant appel à l'enfant, et la mise en place d'un ensemble de services qui répondent aux besoins économiques, psychologiques et pratiques de l'enfant et l'aident à sortir, le moment venu, de la prostitution. Elle ne se dissimule pas les difficultés de l'entreprise, mais considère avec réalisme que la criminalisation des jeunes a été contre-productive : elle a aggravé l'impératif financier de monnayer ses services sexuels (pour payer les amendes) ou a réduit pour ces jeunes les chances de trouver un emploi à cause de leur condamnation.

8.4 Mettre en place des réseaux

Les réseaux de protection des enfants qui ont vécu une agression revêtent une importance particulière lorsqu'ils ont été victimes de la traite aux fins de services sexuels. Il est indispensable d'instaurer des liens entre les projets intervenant à l'un ou l'autre des bouts de la chaîne de la traite si l'on veut réinsérer les enfants en leur épargnant un nouveau traumatisme. Il faut pour cela s'assurer que les deux bouts de la chaîne disposent de bonnes informations sur l'enfant, son expérience et son cadre familial. Il y a un certain nombre de tentatives faites pour comprendre et traiter le problème à une échelle interrégionale : le projet interinstitutions des Nations Unies sur la traite des femmes et des enfants, le programme Daphné de l'Union européenne et le Cadre de l'OIT pour l'Afrique du Centre et de l'Ouest contre la traite. La question de la traite fait l'objet d'une autre étude thématique⁹¹.

9. Programmes de réadaptation

Les programmes de soutien à la réadaptation des enfants et des jeunes ayant été victimes d'une agression doivent tenir compte de l'impact sur l'individu de l'événement ou de l'expérience en question, ainsi que de ses atouts et des ressources que peuvent lui fournir les réseaux existants. Cette double focalisation est compatible avec certains des critères proposés en matière de prestation de services. Elle protège divers droits, aborde la situation de l'enfant d'une manière intégrée et met à contribution diverses compétences pour répondre à différents besoins. Par ailleurs, elle sait reconnaître les atouts et stimuler la capacité d'adaptation, instaurer et entretenir des liens durables avec les communautés locales, et fournir à l'enfant, sur les plans de l'instruction et/ou de la formation professionnelle, des options qui lui permettront véritablement de quitter l'industrie du sexe.

En examinant les projets qui aident les enfants à se remettre d'une agression, nous indiquerons ceux qui traitent de l'agression sexuelle dans un cadre commercial et les autres. Là encore, on a dit que les symptômes que présentent les enfants livrés à la prostitution sont analogues à ceux dont font état les enfants qui ont été victimes d'agressions sexuelles dans des situations non commerciales⁹². Il importe donc de transposer les enseignements tirés du travail thérapeutique mené auprès d'enfants

victimes de divers types d'agressions sexuelles et de l'utiliser pour accélérer les interventions en faveur des enfants victime d'agression par exploitation sexuelle.

9.1 Polarisation sur les droits des enfants

“Les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour faciliter la réadaptation physique et psychologique et la réinsertion sociale [d'un] enfant victime ... [d'] exploitation ou de sévices ... Cette réadaptation et cette réinsertion se déroulent dans des conditions qui favorisent la santé, le respect de soi et la dignité de l'enfant. ⁹³. Tel est l'impératif à l'aune duquel il convient d'évaluer les stratégies et activités de réadaptation.

Les cinq dernières années ont vu une expansion des programmes cherchant à atténuer l'impact de l'agression et de l'exploitation sexuelles en offrant aux victimes un certain nombre de services. Ces projets comportent souvent un soutien psychologique, dont la portée varie toutefois beaucoup d'un projet à l'autre. Il s'agit souvent de “rechercher et partager des informations et de mettre au jour et faire exprimer des sentiments et des émotions.”⁹⁴. Cet élément est toujours présent dans les programmes de psychothérapie, mais sans que l'on précise l'impact escompté ou les moyens de constater les résultats. Le travail entrepris pour identifier les interventions thérapeutiques qui donnent de bons résultats a montré que cet élément est efficace et qu'il produit de meilleurs résultats pour les individus concernés. Toutefois, des études ont également établi que la nature précise de l'intervention thérapeutique avait moins d'importance que l'on se l'imaginait. Les raisons communes qui déterminent les résultats semblent tenir, par ordre d'importance, aux caractéristiques individuelles, à la relation entre le client et le psychothérapeute, au renforcement de l'espoir et à la technique thérapeutique⁹⁵.

L'une des rares organisations ayant entrepris, dans un pays en développement, d'évaluer, en tant qu'agent d'un changement positif, l'efficacité du soutien psychologique apporté à des enfants victimes d'agressions sexuelles est le Centre Neava Thmey, dont le projet est l'un de ceux que finance Vision mondiale Cambodge. La méthodologie employée pour l'évaluation reposait sur des entretiens avec des membres de la famille, des entrevues du personnel et l'observation à l'intérieur du Centre. Le soutien psychologique était offert dans un établissement spécialisé qui fournissait également la nourriture, le logement, la sécurité et les services d'un personnel motivé et dévoué. Le Centre offrait une formation professionnelle et appuyait la réinsertion dans la famille. La recherche évaluative a permis de constater un certain nombre de changements concrets chez les jeunes femmes qui avaient bénéficié de ce soutien, changements jugés culturellement adaptés et de nature à favoriser et à faciliter le développement personnel et la réinsertion. On a constaté que l'attitude secourable des psychothérapeutes mise en évidence dans le cadre de la relation thérapeutique, mais aussi sous d'autres formes d'interaction et de contact avec les jeunes, était particulièrement bénéfique. Les conclusions soulèvent certaines questions, s'agissant notamment de la séparation entre l'impact du soutien psychologique et les autres éléments du programme. On ne dispose pas d'informations sur les jeunes femmes qui ont quitté prématurément le programme et qui ont peut-être jugé ce soutien moins utile. Toutefois, en dépit de ces réserves, c'est là un rapport très utile, qui peut servir à inspirer d'autres programmes futurs, car il repose sur des données concrètes⁹⁶.

La Boys Clinic de Stockholm a effectué une évaluation systématique de sa clientèle; on y trouve des informations détaillées sur l'éventail des agressions vécues et des conséquences des agressions sexuelles, en fonction desquelles une thérapie appropriée pouvait être arrêtée⁹⁷. Elle variait, notamment, selon l'âge de l'auteur de l'agression et sa relation avec la victime. La majorité des enfants qui ont été victimes d'une agression sexuelle présentent un ou plusieurs symptômes typiques; 35% des enfants de l'échantillon présentaient cinq symptômes ou davantage. C'est particulièrement important pour la formation des personnes appelées à travailler auprès des jeunes et qui doivent être capables de repérer les signes d'agression. Mais on a également constaté que, pour certains de ces enfants, l'agression sexuelle n'était pas la seule expérience traumatique à laquelle ils avaient dû faire face et, parfois, ce n'était même pas la plus grave. Les interventions proposées

doivent en tenir compte et le psychothérapeute se doit d'être parfaitement au courant de l'expérience de l'enfant et s'inspirer en tous points de l'opinion que l'enfant s'en fait.

Une étude de la Tavistock Clinic de Londres porte sur les résultats des interventions thérapeutiques⁹⁸. Les conclusions étaient basées sur une comparaison des symptômes que présentaient un groupe d'enfants qui avaient vécu une agression sexuelle, avant le début de la thérapie et deux ans plus tard. Quelque 80% de ceux qui présentaient des symptômes au début montraient les signes d'une nette amélioration. Tous les jeunes inclus dans l'étude présentaient des troubles affectifs et certaines difficultés en ce qui concerne le fonctionnement cognitif. Le seul facteur qui aidait dans tous les cas l'enfant à tirer profit de leur thérapie était l'existence ne fût-ce que d'une seule relation représentant un soutien psychologique; à défaut, l'apport thérapeutique ne réussissait pas à obtenir un changement positif.

Différenciation en vertu du sexe

La Boys' Clinic permet également de mieux comprendre l'importance de la différenciation en vertu du sexe. Elle a élaboré un modèle de travail auprès des garçons et a fait connaître la situation des garçons victimes d'agressions sexuelles. Dans bien des régions, le terme "enfant" est synonyme de fillette. Les garçons qui sont exploités peuvent être invisibles et, de ce fait, se voir refuser l'accès aux services. Nous sommes assez mal renseignés sur la vie des jeunes hommes qui se prostituent, ce dans de nombreux pays, sur leur nombre, leur orientation sexuelle, etc.⁹⁹.

On sait qu'un nombre de plus en plus élevé de jeunes transsexuels ou travestis monnaient leur services sexuels¹⁰⁰. Mais on est très mal renseigné sur leur situation, leurs besoins spécifiques et la façon dont on pourrait leur fournir des services appropriés. Toutefois, au lieu d'y voir un groupe totalement distinct en ce qui concerne les besoins, il importe de les considérer comme des enfants et d'organiser le travail de soutien en fonction des mêmes principes et critères de base et d'offrir des services découlant de ces principes et critères.

La recherche ou la documentation sur les besoins particuliers des enfants dont on a fait le sujet d'images pornographiques, du fait desquelles l'agression initiale est à la fois multipliée et exacerbée, est très limitée. Belsey a indiqué un certain nombre de symptômes, notamment le retrait psychique, un comportement nuisible à la collectivité, des changements d'humeur, la dépression, la peur et l'angoisse. Là encore, ces conclusions sont compatibles avec celles des travaux réalisés au sujet d'autres jeunes victimes d'agressions sexuelles et semblent confirmer l'applicabilité de l'éventail thérapeutique déjà utilisé avec ce groupe. Toutefois, il faudra approfondir la recherche afin d'établir l'impact de l'agression permanente à laquelle se livre les personnes qui regardent l'image en question, agression qui se double de la peur que cette image ne soit vue par des amis ou la famille¹⁰¹.

9.2 Approches multidisciplinaires et intégrées

Pour être efficace, le travail multidisciplinaire requiert une bonne communication et une compréhension identique du problème. En principe, il repose sur la reconnaissance et l'appréciation de compétences différentes et de rôles et d'interventions potentiels. Il s'appuie sur une formation commune et la formation d'équipes multidisciplinaires. Il tire parti de la valeur ajoutée que peuvent fournir le travail collectif, la consultation entre professionnels et l'appui réciproque pour proposer de meilleures évaluations, un éventail de services éventuels plus ouvert et des choix et options concrets au client¹⁰². Trop souvent, pourtant, ces équipes offrent le spectacle de professionnels travaillant en parallèle, non comme membres d'une équipe intégrée.

Constitution de réseaux et création de capacités

Les réseaux tirent souvent leur efficacité d'une formation et/ou de séminaires communs. Ceux-ci peuvent rassembler les praticiens et/ou responsables politiques autour d'un centre d'intérêt commun, inventorier les lacunes sur le plan des compétences et du savoir-faire et améliorer la communication. C'est particulièrement utile lorsqu'il s'agit de sensibiliser à la question de l'agression et de l'exploitation sexuelles, à partir du moment où ces rencontres rassemblent des représentants

28 Prévention, protection et rétablissement

d'organisations qui traitent du problème dans des optiques différentes au départ. Les réseaux qui appuient la création de liens entre les associations travaillant auprès des enfants des rues, des enfants en établissement, des communautés de réfugiés, des enfants qui travaillent, etc. peuvent produire des stratégies qui remédient efficacement à l'impact de l'agression et de l'exploitation sexuelles dans tous ces groupes. DCI, Vision mondiale et Casa Alianza ont organisé à l'échelle de l'Amérique latine une consultation destinée à sensibiliser à la question et à déterminer les lacunes dans l'application du Programme d'action dans la région¹⁰³.

Un certain nombre de nouvelles initiatives envisagent de créer des réseaux locaux ou régionaux afin de formuler des stratégies communes, concertées et coordonnées en utilisant des moyens de formation et un matériel communs. Ces initiatives partent du principe que ces stratégies peuvent utiliser avec profit toute une gamme de ressources, professionnelles ou non. La série de manuels de l'ARC, déjà mentionnée, passe actuellement du stade expérimental à une utilisation dans le cadre d'un programme mondial. Le matériel de formation de la CESAP propose également des informations et des recommandations utiles ainsi que quelques exemples positifs de manuels de formation et de conseils pour les praticiens¹⁰⁴. ECPAT a conçu un excellent guide de formation qui propose des indications pratiques à l'intention des personnes qui s'occupent d'enfants victimes d'agressions par exploitation sexuelle. Il reflète le rôle déterminant de cette association qui se trouve en contact direct avec les enfants; les personnes en question sont tenues "de répondre à un grand nombre des besoins de l'enfant et d'assumer de nombreux rôles avec des ressources et une formation parfois insuffisantes"¹⁰⁵.

Il semble que plusieurs projets de formation aient été ou soient élaborés indépendamment les uns des autres. Le chevauchement possible d'activités et, partant, l'utilisation malavisée de ressources peu abondantes retardent l'amélioration éventuelle des pratiques que l'on est en droit d'attendre de ce matériel. Un grand nombre de ces projets sont produits dans différents secteurs du système des Nations Unies au sein desquels on s'attendrait à ce qu'une conception commune débouche sur la coopération et l'échange d'informations, afin de court-circuiter le processus de développement et d'élargir la base d'informations. En réalité, il ne semble pas que ces projets procèdent à des renvois croisés.

9.3 Stimuler la capacité d'adaptation

On constate une corrélation positive entre divers facteurs personnels et sociaux et la réadaptation¹⁰⁶. Il s'agit de la bonne image de soi et le sentiment, pour ces enfants, de pouvoir exercer un certain contrôle sur leur vie et de pouvoir se protéger à l'avenir. Une intervention thérapeutique spécifique peut y avoir contribué ou cela peut tout simplement résulter du respect qui leur est témoigné. Beaucoup d'enfants dont le cas est inclus dans le projet de recherche du Groupe d'ONG¹⁰⁷ ont mis en contraste la bonne expérience qu'ils avaient eue avec les prestataires de services, qui leur avaient témoigné de l'affection et du respect et leur avaient reconnu une certaine dignité, et leur mauvaise expérience avec le reste de la population et, souvent, avec les autorités. Ils ont noté l'impact de se sentir mis en cause, déconsidérés et frappés d'ostracisme. Ils avaient une si piètre opinion d'eux-mêmes qu'ils partageaient l'avis du public qui les jugeait inutiles; "J'avais envie de mourir"; "Je me sentais souillé et incapable de faire quoi que ce soit pour changer cela". Les critiques adressées aux services d'une région, la Russie (bien que formulées par un très petit échantillon) ont révélé le manque de respect et de tact de la part des professionnels et ce qui était considéré comme leur indifférence. Ces enfants et ces jeunes en avaient retiré l'impression qu'ils ne méritaient pas le respect. Cela les confortait dans leur piètre opinion d'eux-mêmes, et renforçait leur sentiment d'impuissance et rendait plus difficile leur accès total aux services disponibles.

En revanche, une grande partie du soutien apporté à un enfant pour lui faire retrouver ou acquérir pour la première fois le sentiment de sa propre valeur se situe presque en marge de l'apport du psychothérapeute. Il consiste à répondre à ses besoins fondamentaux, à lui témoigner chaleur et affection, à le traiter avec respect, à le croire, etc. Le message des enfants est le même depuis Addis-

Abeba jusqu'à Bradford¹⁰⁸, et doit absolument être entendu si l'on veut que les autres services thérapeutiques soient efficaces.

Les enfants doivent s'interroger sur ce qui leur est arrivé en se disant bien qu'ils ne sont pas responsables de l'agression qu'ils ont subie, et doivent acquérir d'eux-mêmes une représentation positive. La Boys Clinic de Stockholm applique une stratégie active avec les enfants dont elle s'occupe; elle estime que l'agression sexuelle n'est pas abordée spontanément pendant la thérapie en raison de la résistance, de la culpabilité et de la peur qui lui sont associées. D'autres organisations se contentent de s'adapter aux priorités de l'enfant; il serait bon de mener plus loin l'évaluation de l'impact de ces différentes approches.

Liens avec la communauté

Pour répondre au besoin de sécurité des enfants, il peut être nécessaire de les éloigner pendant un certain temps du cadre dans lequel ils ont été agressés. Toutefois, il ne semble pas que les soins en établissement, c'est-à-dire les soins dispensés aux enfants hors du cadre familial, favorisent l'épanouissement de l'enfant. Les enfants en question se coupent des réseaux de proximité, officiels ou informels. Ils sont privés de soutiens et se sentent coupés de leurs racines. Ils considèrent eux-mêmes que l'une des conséquences des soins en établissement est l'absence d'une personne qui soit là quand ils ont besoin d'elle, qui s'intéresse à eux et qui leur soit dévouée¹⁰⁹. La capacité d'adaptation des enfants s'en trouve compromise et ils deviennent plus vulnérables à l'agression et à l'exploitation.

La réadaptation et la réinsertion ont plus de chances de réussir quand les enfants peuvent compter sur l'appui de leur famille, complété par l'existence d'un réseau de soutien plus vaste, à savoir les écoles, les amis, l'appareil judiciaire qui appuie l'enfant, sans oublier les possibilités d'activités constructives. Inversement, l'absence de tous ces éléments rend la réinsertion beaucoup plus difficile.

Le retour des enfants dans leur communauté d'origine est souvent l'un des objectifs déclarés des programmes, mais il est rarement atteint. La difficulté qu'il y a à faire évoluer les mentalités aux niveaux des individus et des communautés et à obtenir que les enfants ne soient plus montrés du doigt et désignés à l'opprobre public parce qu'ils ont été mêlés à l'industrie du sexe, cette difficulté est bien réelle. Les enfants et les jeunes sont changés par ce qu'ils ont vécu. Parfois, il est tentant d'accepter des solutions de compromis. Pour faire évoluer les mentalités, il faut faire un travail d'explication et d'éducation. Dans certains cas, si la communauté n'est pas préparée de cette façon, la famille peut rechigner à recevoir son enfant, et celui-ci redoute l'accueil qui lui sera réservé¹¹⁰. Les enfants qui ont besoin d'un soutien psychologique permanent doivent parfois choisir entre la thérapie et le retour à la maison¹¹¹, quand celle-ci n'est disponible que dans des services spécialisés. D'autres modèles de prestation de services, en particulier dans le cadre des projets ayant mis sur pied des services efficaces destinés aux personnes marginalisées, ont véritablement permis de répondre à de nombreux besoins des enfants même les plus traumatisés. Dans le nord de l'Ouganda, le Programme GUSCO/Vision mondiale en offre un exemple remarquable : des enfants qui ont été enlevés, ont subi des agressions sexuelles et ont dû prendre part à des actes de violence abominables reçoivent un soutien et retournent dans leur famille qui leur réserve généralement un bon accueil¹¹².

9.4 Créer des possibilités de sortie

Il est rarement facile de travailler auprès d'enfants qui en sont venus à monnayer leurs services sexuels. Leur faire acquérir les aptitudes nécessaires pour trouver une autre façon de gagner suffisamment bien leur vie et leur donner l'occasion de le faire sont deux choses particulièrement difficiles dans certaines parties du monde, mais c'est manifestement par là qu'il faut commencer si on veut leur faire quitter l'industrie du sexe. En sus des avantages concrets que cela procure, le fait pour les jeunes d'être aidés à acquérir des aptitudes monnayables et à trouver un emploi a été perçu par les jeunes eux-mêmes comme une source très importante de confiance dans leur propre

30 Prévention, protection et rétablissement

valeur¹¹³. Cela leur permet d'exercer un certain contrôle sur leur avenir et les pousse à faire des projets positifs. Nanban, projet dont les responsables travaillent auprès d'enfants d'Inde du Sud qui ont été victimes d'agressions et d'exploitation, a aidé les enfants à dresser la liste de leurs idées concernant les emplois futurs qui pourraient leur procurer un revenu supérieur à celui de certaines des possibilités de formation professionnelle classique et leur permettre de parvenir à l'autosuffisance. Le projet forme notamment les jeunes femmes à devenir des conductrices de rickshaw à moteur. Il institue un système de crédit qui permet à ces jeunes femmes d'acheter leur propre véhicule et d'accéder à l'indépendance qui leur donne confiance et l'autosuffisance financière et leur permet d'envisager l'avenir d'une façon positive¹¹⁴.

Ces exemples positifs contrastent avec bien des projets dans lesquels la planification à long terme et l'analyse des réalités économiques ont été très insuffisantes. La planification doit faire une place à la recherche sur la demande locale de services ou compétences spécifiques et tenir compte des facteurs favorisant l'employabilité, notamment l'alphabétisation et la compétence informatique. Le rôle du secteur privé pour ce qui est d'appuyer l'élaboration de projets satisfaisants et durables de création de revenus fait l'objet d'une autre étude¹¹⁵.

9.5 Sensibilisation et mobilisation

La sensibilisation à l'agression sexuelle n'est pas directement intégrée à une stratégie de réadaptation, mais n'en est pas moins indissociable en ce qui concerne les réseaux de soutien, la sensibilité du public et l'estime de soi de l'enfant. Pour faire évoluer les mentalités, il faut davantage que les articles de la presse à sensation sur tel ou tel incident. L'information doit promouvoir une optique qui reconnaisse que les enfants prostitués sont les victimes d'une agression qui ont besoin d'aide et d'appui au lieu d'être méprisés et criminalisés. Elle doit présenter l'enfance comme un stade de la vie où tous les jeunes de moins de 18 ans méritent égards et protection.

9.6 Transférabilité

Si l'on veut que d'autres projets incorporent les enseignements tirés dans un domaine dans leur propre activité, on ne peut pas se contenter de décrire une approche ou une stratégie. Il faut, d'une manière ou d'une autre, en présenter l'impact, les succès et les problèmes ou erreurs, afin d'inspirer les activités futures. La documentation sur les objectifs, activités et résultats produirait, si elle faisait partie des exigences minimales de la direction et des bailleurs de fonds, une somme très riche d'informations dont d'autres pourraient bénéficier. Encore faut-il que les objectifs, les activités et les réalisations concrètes soient présentés avec toute la transparence requise, les erreurs et les échecs étant aussi utiles que les succès pour les projets futurs.

Le but ultime d'un projet de réadaptation peut être de faire sortir l'enfant de l'industrie du sexe et d'organiser son retour vers une famille soucieuse de son bien-être, mais dans la pratique, il faut établir une distinction entre le succès ultime et les étapes sur la voie du succès. Les enfants et le personnel doivent considérer comme des éléments positifs les petits changements qui renforcent la sécurité, et y voir des indicateurs d'interventions efficaces. Ce peut être un enfant gagnant en assurance, sachant imposer l'utilisation du préservatif à ses clients, ayant moins tendance à tomber malade, prenant moins de drogues, etc.¹¹⁶. Ce sont tous des changements importants, peut-être des transitions sur la voie du but ultime. Pour bien des enfants, il sera très difficile d'apporter ces changements fondamentaux à leur vie. Il leur est parfois pénible de se décider pour un avenir incertain et de laisser certains des avantages matériels et ce qui fait le piment de leur vie actuelle. Les programmes qui ne voient qu'un échec dans un changement modeste se rendent un mauvais service et ne rendent pas service aux enfants.

10.Évaluation

Une grande partie des éléments ci-dessus se réfèrent implicitement au problème de l'absence ou de l'insuffisance de l'évaluation des projets et des programmes dans ce domaine. L'évaluation, c'est "essayer de montrer que ce que nous faisons peut faire évoluer les choses dans le sens que nous avons souhaité."¹¹⁷. Il est parfois facile de se retrancher derrière la difficulté évidente qu'il y a à dégager les liens de cause à effet entre une activité et un changement lorsqu'il s'agit de phénomènes aussi complexes que la qualité de la vie, les améliorations progressives du mode de vie et le renforcement des moyens d'action des enfants et des communautés. Ces questions font de plus en plus l'objet d'études spécialisées, mais il ne semble guère que les compétences techniques dont il s'agit aient encore été appliquées à beaucoup des projets exécutés dans ce domaine¹¹⁸. Les évaluations s'attachent souvent à constater le respect des clauses du contrat, ce qui débouche sur des déclarations positives simplistes ou aboutit à lier et à confondre le processus et le résultat. On se retrouve alors souvent avec des indicateurs de performance faciles à mesurer, mais qui peuvent n'avoir qu'un lointain rapport avec l'évolution de la qualité de la vie de la population cible. Il y aurait incontestablement lieu d'opérer une distinction entre évaluations à finalités différentes, afin de pouvoir procéder à un examen des résultats essentiels, tout en produisant les données dont les bailleurs de fonds ont besoin.

Il existe peu d'exemples d'évaluations qui abordent la question de savoir en quoi le projet a fait évoluer la situation des enfants ou des communautés bénéficiaires. Dans le cas du projet intitulé "Les enfants des rues et les enfants qui travaillent", réalisé à Yangon (Myanmar), Vision mondiale a opté pour une méthode d'évaluation consistant à faire appel aux enfants eux-mêmes. Moyennant un soutien et une formation appropriés, les enfants ont élaboré des outils de collecte d'informations, ont interrogé les parties prenantes, puis ont analysé les données recueillies. L'opération a pris beaucoup de temps et les enfants se sont heurtés à certaines difficultés pour ce qui est de faire participer certains des protagonistes, mais leurs premières conclusions ont mis en lumière les résultats positifs que les principaux éléments du projet avaient permis de dégager pour les jeunes. Ils ont pu définir le changement de comportement que le fait d'être mieux informé avait induit chez les jeunes et constater qu'il fallait mettre en place des services supplémentaires et travailler davantage auprès des familles¹¹⁹. Ces résultats concrets montrent bien l'intérêt qu'il y a à faire participer les jeunes au processus d'évaluation¹²⁰.

Dans le cadre d'une autre initiative, on a demandé à des organisations d'établir une évaluation de leurs activités du point de vue de la promotion de la Convention relative aux droits de l'enfant, article par article¹²¹. Au début, cette initiative a suscité des débats animés dans les organisations concernées; c'était souvent la première fois qu'on leur demandait d'établir le lien entre leur activités et le cadre, primordial mais, semble-t-il, lointain, de la Convention. Il semble que cette opération ait abouti, entre autres résultats directs, à ce que la Convention soit de plus en plus souvent citée expressément comme source d'inspiration pratique.

Peu d'organisations inséraient dans leur évaluation des résultats définis par les utilisateurs. Un petit projet de recherche lancé pour les besoins de la présente étude n'a été qu'un succès partiel en ce qui concerne le nombre de projets et d'enfants concernés. Il s'agissait d'obtenir d'enfants et de jeunes qui avaient été victimes d'agression et d'exploitation sexuelle et avaient eu accès à des services des informations sur la vulnérabilité, la fréquence de l'exploitation sexuelle et l'impact des services. On comprendra que l'opération ait été ralentie par les discussions, tout à fait nécessaires, avec les personnes protégeant les enfants et qui ont porté sur des sujets tels que le choix des enfants à interroger, la qualité des personnes qui conduiraient les discussions de groupe et le déroulement des entrevues. Il était indispensable de faire appel à des chercheurs n'appartenant pas à l'organisation qui avait fourni le service, mais ils devaient être en mesure de communiquer avec les jeunes et d'obtenir leur confiance. Au moment où la présente étude était rédigée, des réponses avaient été obtenues d'organisations travaillant en Russie, en Éthiopie et au Bangladesh¹²².

Les jeunes Russes qui ont fourni des informations ont souligné la pénurie de services et un manque de chaleur et de respect de la part de nombreux prestataires de services. “Les permanences téléphoniques ? Nous avons essayé d’appeler, mais cela sonnait toujours occupé ... Même s’ils répondent, ... on a l’impression que cela ne les intéresse pas, ces gens.”¹²³. Elles s’inquiétaient beaucoup pour leur droit au respect du caractère confidentiel de leur traitement. Elles étaient favorables à l’idée d’offrir davantage de services aux délinquants ... “Personne n’est né violeur ... il faudrait faire quelque chose pour les aider.”¹²⁴. Elles estimaient qu’il faudrait améliorer l’urbanisme et l’infrastructure urbaine du point de vue de la sécurité des enfants et des jeunes, en améliorant l’éclairage des rues et des cours.

Les jeunes du Bangladesh connaissaient très mal leurs droits et considéraient que seules les violations les plus extrêmes, telles que celles qu’ils avaient subies, constituaient une agression. S’agissant des facteurs qui aggravaient le risque d’agression, ils citaient la pauvreté et la séparation d’avec leurs parents. Beaucoup étaient reconnaissants pour les services qui leur étaient fournis, notamment le logement, qui leur procurait un environnement sûr où il était satisfait à leurs besoins fondamentaux. Toutefois, ils constataient avec inquiétude qu’ils ne pouvaient encore exercer qu’un contrôle des plus ténus sur leur propre vie; ils attendaient l’aboutissement de la procédure judiciaire ou des investigations supplémentaires qui avaient été ordonnées. Ils vivaient ces restrictions comme une sanction. Ils jugeaient très utile l’aide en matière d’instruction, de formation et de recherche d’emploi, et souhaitaient davantage de possibilités d’emploi. Ils avaient des services une impression qui semblait étroitement liée à l’attitude des personnes qui s’occupaient d’eux, et qu’ils décrivaient généralement comme gentilles.

Les jeunes Éthiopiennes ont recensé les facteurs qui menaçaient leurs droits : “... les jeunes s’enfuient des zones rurales à cause des mariages arrangés et précoces et se retrouvent dans la rue et livrées à la prostitution.”¹²⁵. Elles estimaient que les filles étaient particulièrement défavorisées dans les zones rurales; c’était un problème qu’il fallait régler pour qu’elles ne s’enfuient plus vers les villes, où elles étaient tout particulièrement vulnérables à l’exploitation. Elles appelaient de leurs vœux le lancement de campagnes de prévention et d’information ciblées en faveur de la responsabilisation des parents, du recul de la pratique des mariages précoces et d’un soutien à l’amélioration de l’éducation. Elles ont évoqué les risques auxquels les enfants se prostituant dans la rue se heurtaient : le viol, les hommes refusant d’utiliser un préservatif ou refusant de les payer après avoir acheté leurs services. Elles ont indiqué que certains hommes préfèrent des enfants “parce qu’ils pensent qu’elles n’ont pas le sida ...”¹²⁶. Elles connaissaient bien les différentes sources de soutien et de protection, mais elles constituaient, en tant qu’utilisatrices de services, un groupe manifestement restreint, qui n’était peut-être pas représentatif de l’ensemble de la communauté des enfants vulnérables.

Les avis divergeaient sur la question de savoir si la fréquence des agressions était en hausse ou en baisse et si les stratégies de prévention avaient été efficaces. Pour certains, la dislocation des familles et l’antagonisme entre les enfants et leurs parents augmentaient le nombre des enfants vivant dans la rue. Ils considéraient que la prostitution était presque inévitablement l’étape suivante. “Les filles commencent par mendier, mais sont vite déçues et se tournent vers la prostitution.”¹²⁷. Celles qui travaillaient dans la rue tard le soir comme marchandes ambulantes étaient vulnérables à la violence et aux agressions sexuelles.

Beaucoup d’entre elles estimaient qu’une législation trop peu sévère et des peines trop légères encourageaient les agresseurs, et elles ont indiqué que le gouvernement devait s’occuper de cette question.

Les enfants estimaient que les projets d’intervention avaient fait évoluer leur situation. Les services leur avaient offert certaines possibilités et ils pouvaient énumérer des résultats concrets en ce qui les concerne : leur comportement avait été modifié d’une façon qu’elles jugeaient culturellement appropriée; elles avaient gagné en assurance; leur agressivité avait été diminuée; elles avaient accès à des soins médicaux, elles consommaient moins d’alcool et de drogues, etc. Le projet qui leur était destiné offrait une formation professionnelle et la possibilité de trouver un autre travail. Certaines

pouvaient créer de petites entreprises. Elles étaient satisfaites de l'attitude du personnel, dont les membres étaient décrits comme étant affectueux, patients et constructifs, qualités qui avaient beaucoup fait pour les encourager et les faire remonter dans leur propre estime. Voilà ce qu'elles avaient à dire, en revanche, du grand public"ils ne nous considèrent même pas comme des êtres humains."¹²⁸. Elles ont fait des suggestions intéressantes pour ce qui est d'étendre le champ d'intervention des projets en allant à la rencontre des groupes mal desservis de la population rurale; de renforcer la prévention et le travail auprès des familles, et de lancer de nouvelles campagnes radiophoniques. Elles ont recommandé de faire plus et d'offrir davantage de possibilités de formation de façon à retenir plus longtemps les jeunes dans les projets et à les convaincre ainsi qu'elles doivent changer. Beaucoup d'entre elles souhaitaient travailler avec d'autres jeunes car elles se rendaient compte que l'expérience qu'elles avaient vécue les rendait à même de comprendre et, partant, d'aider d'autres enfants.

Child Watch International met actuellement au point un projet intéressant et important¹²⁹, qui consiste à évaluer l'impact de la participation sur le processus décisionnel au sein des organisations, sur les enfants eux-mêmes, sur les institutions encourageant la participation, et sur les familles et les communautés. Il devrait apporter des éléments de réponse à la question posée par les enfants encouragés à participer : "Qu'est-ce que cela va changer ?"

11. Rôle des bailleurs de fonds

L'un des facteurs précisés au début de la présente étude comme exerçant une influence déterminante sur les projets appartenant à cette catégorie est constitué par les décisions des bailleurs de fonds. Les soutiens financiers n'ont guère fait l'objet d'analyses; pourtant, il serait bon de passer en revue les sources de financement pour voir si ces organisations ou particuliers ne sont pas mus par certaines stratégies¹³⁰. On pourrait ainsi établir si les projets retenus sont, expressément ou implicitement, conformes à l'intégralité ou à une partie des critères proposés. Quelles sont les attentes des bailleurs en ce qui concerne le contrôle des résultats et l'évaluation ? Certaines approches font-elles l'objet d'un soutien systématique ? Un soutien est-il systématiquement refusé à certains autres éléments ? Les bailleurs se montrent-ils en général réticents à financer des activités qui constituent une synthèse de diverses pratiques antérieures, élaborent des données de départ ou favorisent le développement structurel? On a laissé entendre que ces éléments d'un projet, indispensables mais prenant beaucoup de temps et ne débouchant pas immédiatement sur des résultats tangibles, bénéficient rarement d'un soutien financier. La concurrence à laquelle se livrent les projets pour obtenir des fonds serait également responsable de la mauvaise qualité de la coopération horizontale, laquelle réduit les possibilités de planification commune (réalisation d'objectifs concertés) et d'une évaluation d'impact qui dépasse le champ d'intervention d'une seule organisation.

Dans les cas – les plus fréquents – où les ressources sont limitées, les bailleurs de fonds opèrent des choix explicites entre les programmes à financer. Le choix se fait parfois par défaut, en limitant la diffusion de l'information sur les possibilités de financement. Il peut aussi découler de préférences individuelles ou de l'intervention de groupes de pression. Rien ne permet de penser que les organisations qui financent des projets procèdent à une analyse coûts-avantages, en étudiant le coût par bénéficiaire. Il pourrait pourtant y avoir mieux à faire que d'affecter des ressources importantes à des projets qui ne s'adressent qu'à un très petit nombre de jeunes et laissent de côté des milliers d'autres jeunes.

12. En guise de conclusion

Pour conclure, on a enregistré au cours des cinq dernières années une extension importante des services qui traitent de l'agression et de l'exploitation sexuelles des enfants. Certains ont constaté que les enfants ont des réactions similaires, au moins pour certaines d'entre elles, que l'agression se déroule dans un cadre commercial ou non commercial; les observations et les expériences de tous les enfants peuvent donc être utilisées de façon constructive pour mieux préparer les personnes qui travaillent auprès de ces enfants. Un nombre substantiel de projets de sensibilisation ont été lancés au sein des organisations travaillant auprès d'enfants se trouvant dans des situations difficiles pour les éveiller à la question de l'agression et de l'exploitation sexuelles; il semble en effet que l'on prenne de plus en plus conscience du fait que les enfants victimes d'agressions d'exploitation sexuelles sont les enfants réfugiés, les enfants travaillant dans des conditions dangereuses, les enfants des rues, etc. Cette prise de conscience devrait leur faciliter l'accès aux services appropriés sans qu'ils aient à redouter une aggravation de leur marginalisation et de leur isolement. Or, il apparaît également que l'on n'utilise pas encore pleinement toutes les possibilités offertes pour aller à la rencontre d'enfants victimes d'agression ou vulnérables à l'agression, notamment dans le cadre des organisations qui luttent contre la menace et l'impact du VIH-SIDA et contre la toxicomanie.

Ne voulant pas privilégier les besoins particuliers des enfants victimes d'exploitation sexuelle, nombre d'organisations sont convaincues qu'il est essentiel de mettre en place des services qui reposent sur des approches compatibles avec les principes de base du travail mené auprès des enfants, à savoir le respect des droits des enfants, le fait d'encourager leur participation, ainsi que l'adoption d'une approche intégrée. Ces organisations prévoient des activités qui stimulent ou renforcent la capacité d'adaptation. Elles tentent de lutter contre l'isolement et l'aliénation. Elles préconisent et appuient des stratégies de survie de nature à permettre aux enfants de quitter l'industrie du sexe. Elles doivent tirer parti des différences culturelles lorsque cela est positif, mais s'opposer aux pratiques traditionnelles qui perpétuent l'agression en question. Les prestataires de service apprennent les uns des autres et s'appuient sur des réseaux. Les systèmes législatifs, politiques et sociaux doivent appuyer les actions entreprises au niveau des individus et des communautés où ils vivent.

La présente étude s'efforce d'exposer des critères précis et non controversables tirés de différents instruments internationaux. Ils sont ensuite appliqués à des exemples concrets qui mettent en évidence des approches conformes à l'un ou plusieurs des critères proposés.

L'accélération du processus de mise en place de nouveaux services qui soient efficaces doit être précédée d'un travail d'évaluation de l'impact des pratiques existantes. Les nouveaux programmes devraient tenir compte des enseignements tirés de la pratique actuelle. Il est bien clair que la simple multiplication des services ne produit pas automatiquement de meilleurs résultats pour les enfants et leurs communautés. Les opérations d'évaluation de l'impact des services et stratégies du point de vue du changement dans le bon sens de la situation des bénéficiaires restent très limitées, mais ne sont pas impossibles. On pourrait utilement appliquer à la question qui nous occupe les progrès accomplis dans d'autres domaines, notamment les programmes de développement social.

Dans la perspective du prochain Congrès mondial et de l'impact qu'il pourrait avoir, il y a lieu de s'ouvrir aux points de vue de toutes les parties intéressées. Dans l'optique des praticiens qui travaillent directement auprès des enfants et des jeunes, le Congrès sera probablement jugé à la façon dont il aura répondu à un certain nombre de questions fondamentales. A-t-il recentré l'attention du monde sur la question de l'agression et de l'exploitation sexuelles des enfants ? A-t-il fait mieux comprendre l'impact de cette forme d'agression sur ces enfants ? A-t-il suffisamment renseigné sur les nouvelles approches capables d'inspirer et de recentrer les projets ? A-t-il convaincu les organisations de réfléchir à nouveau à l'impact de leur travail ? A-t-il amené ceux qui ont le pouvoir d'influencer le cadre juridique et économique dans lequel fonctionnent ces organisations à renouveler leurs engagements ? Les moyens de financement vont-ils augmenter ? Quant aux jeunes, ils pourraient poser les questions suivantes : le Congrès a-t-il encouragé les jeunes

à exprimer leurs points de vue et a-t-il écouté ce qu'ils avaient à dire sur le problème et sur les stratégies d'intervention ? Les interventions retenues tiendront-elles compte des pratiques recommandables ? Les dimensions financière, juridique et sociale du problème seront-elles reconnues et ce problème suscitera-t-il un appui approprié ? Si le deuxième Congrès mondial peut atteindre ces objectifs implicites, il aura beaucoup fait pour améliorer les services qui valorisent la prévention, favorisent une meilleure protection et concourent à la réadaptation et à la réinsertion des enfants et des jeunes. L'impact global de ces services pourrait être bénéfique pour chacun d'entre nous.

¹ Kelly, L., Wingfield R., Burton S., Regan L. (1995) *Splintered Lives*, p. 4

² Article premier, Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1989.

³ Argumentation solide dans le dossier d'information sur les mesures en faveur des droits des enfants; Agression et exploitation; avril 2001, p. 4

⁴ Pour en avoir des exemples, voir certaines des publications des programmes de pays de La Strada.

⁵ Adams N., Carter C., Carter S., Lopez-Jones N. et Mitchell C., (1997); "Demystifying child prostitution"; in Barrett D. (sous la direction de) – *Child Prostitution in Britain; Dilemmas and practical responses*. p. 127

⁶ *Secrets that Destroy; Five European Seminars on Child sexual Abuse and Exploitation*; (1999). Save The Children Alliance

⁷ O'Connell Davidson J. ; (2001) Étude thématique en vue du deuxième Congrès mondial; *L'Exploiteur sexuel*.

⁸ Citons à titre d'exemple la recherche conduite par Standing Against Global Exploitation; informations disponibles sur le site <http://www.sageinc.org>

⁹ Kelly et al (1995) p. 14. *op.cit.*

¹⁰ Sackstein H. (2000); "Reality turned upside down"; accessible à partir du site Focal Point: <http://www.focalpointngo.org>

¹¹ Ennew J. (1996); *Children and Prostitution*; accessible à partir du site www.childwatch.uio.no/projects/monitoring/index

¹² Ennew J. (1996) *ibid.*

¹³ Ennew J. (1996) *ibid.* p. 3

¹⁴ Recommandations du Comité sur la Convention relative aux droits de l'enfant; on trouvera d'autres informations sur le site <http://www.unhchr.ch/html/menu2/6/crc.htm>

¹⁵ Quelques exemples : Protection Project, 2001; l'POIM, l'POIT, l'UNICEF, l'ECPAT et la CESAP ont publié des études disponibles sur leurs sites Web respectifs.

¹⁶ L'Eurobaromètre mis au point par la Commission européenne repose sur des questionnaires sur l'opinion publique couvrant un champ très large.

¹⁷ On trouvera des exemples cités par ECPAT – USA accessibles sur le site <http://www.dreamwater.net/ecpatusa/csec.html>

¹⁸ Les données sources de confusion apparaissent clairement dans certains des rapports inclus dans le rapport ECPAT (2000); Rapport de la Consultation régionale intitulée "Meilleures méthodes d'application du Programme d'action de Stockholm"; Bangkok.

¹⁹ Glauser, 1990, p.144 cité in Ennew, J. (1996) *op.cit.*

²⁰ Goulet L. (2001) *Out From the Shadows; Règles de bonne pratique pour les personnes s'occupant des jeunes victimes d'exploitation sexuelle dans les Amériques*; accessibles sur le site http://www.uvic.ca/icrd/pub_resources.html

²¹ Projet international de participation des jeunes d'ECPAT; détails sur le site <http://www.ecpatiy.org>

-
- ²² Warburton J. et Camacho de la Cruz, T. (1996) *A Right to Happiness*; accessible sur le site available from <http://www.focalpointngo.org>
- ²³ Goldstein J., Freud A., Solnit A. (1973) *Beyond the Best Interests of the Child*.
- ²⁴ Vanistendael S. (1995); *Growth in the Muddle of Life; Resilience: Building on people's strengths*. Bureau international catholique de l'enfance.
- ²⁵ Déclaration de Manille sur la jeunesse, Projet international de participation des jeunes d'ECPAT.
- ²⁶ Vision mondiale Cambodge et Myanmar ont produit des informations sur l'impact d'un accroissement de la participation des enfants; des renseignements sur les personnes à contacter sont accessibles sur le site <http://www.worldvision.org.uk>. Voir aussi Boyden J. et Ennew J. (1997) *Children in Focus – A Manual for Participatory Research*.
- ²⁷ Vanistendael S. (1995) *op.cit.*
- ²⁸ Goulet L.. (2001) *op.cit.*
- ²⁹ *Ibid.*
- ³⁰ Van Bueren G. (2001) Étude thématique en vue du deuxième Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales.
- ³¹ Une nouvelle législation intégrant les droits des enfants au droit national a été adoptée notamment en Bulgarie, au Kenya et en Ouganda.
- ³² Goulet L. *op.cit.*
- ³³ On peut citer, entre autres exemples créatifs, les ONG indiennes qui ont utilisé des cartes, des T-shirts et des dessins humoristiques pour faire mieux comprendre les droits des enfants.
- ³⁴ Vision mondiale Cambodge; des renseignements sur les personnes à contacter sont accessibles sur le site www.worldvision.org.uk
- ³⁵ Rapport de l'Atelier sur les approches positives de la prévention de l'agression sexuelle et de la traite des enfants (juillet 2000); disponible auprès de Caritas Nepal et du BICE Genève.
- ³⁶ Beaucoup de projets ont évoqué la difficulté d'obtenir le financement nécessaire pour reprendre l'examen de la question des droits des enfants et de le poursuivre de façon continue.
- ³⁷ BICE – rapport du projet Baltique et CEI (2000-2001) à paraître en 2001. Sera disponible auprès du BICE Genève.
- ³⁸ Holman K. (2000) Rapport du Séminaire d'experts sur "L'agression sexuelle d'enfants – Programmes de prévention. Quelles sont les incidences du travail de prévention ?" Save The Children Alliance; des renseignements sur les personnes à contacter sont accessibles sur le site <http://www.savethechildren.net>, ou le site <http://www.rb.se>
- ³⁹ Mossige S. (2000); "Evaluating a programme", dans Holman K (2000) *ibid.*
- ⁴⁰ Finkelhor cité dans Mossige (2000) *ibid.*
- ⁴¹ Cross M. dans Holman K. (2000) *ibid.* p. 36
- ⁴² Safe Child Programme; pour plus de renseignements, s'adresser à la Women's World Summit Foundation, Genève ; <http://www.woman.ch>
- ⁴³ Holman K. (2000) *op.cit.*
- ⁴⁴ BICE – Projet Baltique et CEI 2000-2001 *op.cit.*
- ⁴⁵ Forum pour les enfants des rues en Éthiopie; des renseignements sur les personnes à contacter sont disponibles sur le site fsce@telecom.net.et
- ⁴⁶ Par exemple, Vision mondiale Cambodge; *From the Field*; et le rapport de Vision mondiale Cambodge sur une évaluation indépendante du projet sur la prévention en faveur des ESPD; des renseignements concernant les personnes à contacter sont disponibles sur le site www.worldvision.org.uk

-
- ⁴⁷ Action for the Rights of Children (2000), HCR et Save the Children Alliance p.1; matériel disponible sur le site Web du HCR; <http://www.unhcr.ch/issues/children/arc/main.htm>
- ⁴⁸ Exemple : programme Save the Children Ouganda; des renseignements sur les personnes à contacter sont disponibles à l'adresse <http://www.savethechildren.net>
- ⁴⁹ ONUSIDA (1999) *Gender and HIV/AIDS: Taking Stock of Research and Programmes*. www.unaids.org
- ⁵⁰ Barrett D. (1997) *op.cit.*
- ⁵¹ On trouvera des exemples d'isolement et d'aliénation, ainsi que les mesures prises à leur sujet, dans Goulet L. (2001), *op.cit.*
- ⁵² Pitts J. "Causes of Youth prostitution, New Forms of Practice and Political Responses." In Barrett D. (1997) *op.cit.* p. 150.
- ⁵³ Action for the Rights of Children (2001), "Community Mobilisation." p. 15. Disponible sur le site du HCR indiqué ci-dessus.
- ⁵⁴ Exemples dans Goulet L. (2001) *op.cit.*; voir aussi Standing Against Global Exploitation (SAGE); pour les renseignements sur les contacts, voir plus haut.
- ⁵⁵ Barrett D. (1997) *op.cit.*
- ⁵⁶ Projet SE MA d'amélioration de la vie, Ministère de l'éducation (Thaïlande). Résumé disponible sur le site <http://www.asem.org/documents/thailand/goodpractice.htm>
- ⁵⁷ Projet Taksvarkki d'ECPAT; on consultera le site Web www.ecpat.net
- ⁵⁸ Projet PEACE/BICE à Sri Lanka; résumé dans "Manuel d'élaboration d'un programme communautaire de prévention de l'agression sexuelle d'enfants à Sri Lanka et de réadaptation des enfants qui en ont été victimes" 2001, disponible auprès du BICE Genève.
- ⁵⁹ Accord de Katmandou; Investir dans les enfants. mai 2001. Déclaration de la Réunion de haut niveau de l'Asie du Sud sur l'investissement dans les enfants; partie des préparatifs en vue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.
- ⁶⁰ Fondation Paniamor, Costa Rica.
- ⁶¹ Consortium Breaking the Silence, Bangladesh, informations détaillées disponibles auprès du Bureau de l'UNICEF au Bangladesh.
- ⁶² Vision mondiale Brésil; Mouvement contre la violence et l'agression sexuelles des enfants.
- ⁶³ *Vision et Réalité; la promotion de pratiques recommandables pour la prévention de l'agression sexuelle d'enfants dans les pays de l'Union européenne*; Save the Children Alliance; informations sur les contacts disponibles sur le site www.savethechildren.net
- ⁶⁴ Barnardo's (2001) "Les choses dont on ne parle pas", trousse de documentation éducative. Détails disponibles sur le site <http://www.barnardos.org.uk>
- ⁶⁵ Centre d'appui à la formation et à la recherche, projet sur l'enfant et le droit. Harare (Zimbabwe).
- ⁶⁶ Focal Point; contacts : <http://www.focalpointngo.org>
- ⁶⁷ Centre for Legal Research and Resource Development ; *CeLRRd Bulletin*, juin 1999; p.10.
- ⁶⁸ *ibid.*
- ⁶⁹ Groupe d'ONG pour la Convention relative aux droits de l'enfant; Genève, recherche entreprise en 2001, coordonnée par J. Warburton; pour un complément d'informations, s'adresser au BICE ou à Vision mondiale Genève.
- ⁷⁰ Standing Against Global Exploitation; on trouvera des informations détaillées sur le site <http://www.sageinc.org>
- ⁷¹ O'Connell Davidson J. (2001); Étude thématique en vue du deuxième Congrès mondiale contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales; *L'Exploiteur sexuel*.

-
- ⁷² Voir *Les Secrets destructeurs* et *Vision et réalité*, Save the Children Alliance; pour des informations sur les personnes à contacter, se rendre sur le site www.savethechildren.net
- ⁷³ Convention relative aux droits de l'enfant, Préambule et articles 5 et 9.
- ⁷⁴ C'est patent dans beaucoup de pays de la région de la CEE/CEI; voir rapports de situation nationaux établis pour le compte de l'UNICEF.
- ⁷⁵ Pour plus de détails, consulter les sites www.doh.gov.uk/lostincare et www.doh.gov.uk/pdfs/sechildren
- ⁷⁶ Voir, par exemple, la Loi 200 relative à la protection des enfants adoptée au Royaume-Uni; pour des informations détaillées, consulter le site www.doh.gov.uk
- ⁷⁷ L'un de ces projets a été financé dans le cadre du programme DAPHNE en 1997-8; on trouvera des informations détaillées sur le site http://europa.eu.int/comm/justice_home/project/daphne
- ⁷⁸ Voir par exemple un projet novateur réalisé par le Comité bulgare pour Helsinki, Sofia (Bulgarie).
- ⁷⁹ Recherches entreprises au Royaume-Uni par la NSPCC et NCH Action for Children. Documentation disponible sur le site www.nspcc.org.uk
- ⁸⁰ Voir les rapports de situation de l'UNICEF pour la Bulgarie et la Lettonie, entre autres.
- ⁸¹ Action for the Rights of Children (2000) p. 5, consultable sur le site du HCR indiqué plus haut.
- ⁸² Documentation disponible auprès du TARSC *op.cit.*
- ⁸³ Équipes d'intervention rapide des Philippines; résumé disponible sur le site <http://www.asem.org/documents/philippines/spreadsheets/protectiveserv.htm>
- ⁸⁴ Vision mondiale Cambodge; *Répression de l'exploitation sexuelle des enfants*.
- ⁸⁵ Voir par exemple Marsh P., Crow G (1997) *Concertation des familles en matière de protection des enfants*
- ⁸⁶ Oeuvrer de concert pour protéger les enfants (1999); des informations détaillées sont disponibles sur le site <http://www.doh.gov.uk/quality5>
- ⁸⁷ GAN, Chili, cité dans "A Right to Happiness", 1996, *op.cit.*
- ⁸⁸ First Offender Programme de l'organisation SAGE; pour toute informations, voir plus haut.
- ⁸⁹ Prostitution Intervention Program. Honolulu, États-Unis.
- ⁹⁰ Safeguarding Children Involved in Prostitution; pour plus de détails, consulter le site www.doh.gov.uk/scg/qualitycp
- ⁹¹ Étude thématique en vue du deuxième Congrès mondiale contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales; *Traite*.
- ⁹² Voir le matériel de Save the Children Alliance, *op.cit.*
- ⁹³ Convention relative aux droits de l'enfant, article 39.
- ⁹⁴ Warburton J. et Camacho de la Cruz T. (1996); *op. cit.*, p. 33; consultable sur le site <http://www.focalpointngo.org>
- ⁹⁵ Asay T.P. et Lambert M.J., 1999; "The Empirical Case for the Common Factors in therapy: Quantitative Findings", in Hubble, Duncan et Miller (sous la direction de), *The Heart and Soul of Change; What Works in Therapy*: American Psychological Association.
- ⁹⁶ Vision mondiale Cambodge, Centre Neava Thmey; informations sur les personnes à contacter disponibles sur le site www.worldvision.org.uk
- ⁹⁷ Svensson B. (1998) ; *101 Boys A study of Sexual Abuse*.
- ⁹⁸ Rapport sur un exposé présenté par M. J. Trowell, inséré dans *Secrets That Destroy*, Save The Children Alliance, pages 21-22; *op.cit.*
- ⁹⁹ Barnardo's (2001); No Son of Mine! <http://www.barnardos.org.uk>
- ¹⁰⁰ Information aimablement communiquée par le personnel de programme d'ECPAT International.

¹⁰¹ Carr J. 2001 – Étude thématique en vue du deuxième Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales; *Pornographie Infantile*

¹⁰² Parmi les bons exemples de services intégrés, citons ceux qui sont en cours d'élaboration dans les organisations suivantes : Centre de Tartu et Centre de Tallinn (Estonie) et le Centre letton contre l'agression sexuelle.

¹⁰³ La Consultation régionale s'est déroulée à San Jose (Costa Rica) en février 2001.

¹⁰⁴ CESAP; on trouvera des informations détaillées sur le site <http://www.escap-hrd.org/sae/main.htm>

¹⁰⁵ Dalaney S. et Cotterill (2001), Guide de formation d'ECPAT; *The Psychosocial Rehabilitation of Children who have been commercially sexually exploited*. p. 3

¹⁰⁶ Vanistendael S. (1995) *op.cit.*

¹⁰⁷ Groupe d'ONG pour la Convention relative aux droits de l'enfant; projet de recherche (2001); rapport non publié; *op.cit.*

¹⁰⁸ Exemples tirés du Forum pour les enfants des rues en Éthiopie, Addis-Abeba (fsce@telecom.net.et); Projet Streets and Lanes de Barnardo's (Royaume-Uni), <http://www.barnardos.org.uk>; entre autres.

¹⁰⁹ Rapport de Lost in Care, *op.cit.*

¹¹⁰ Au Népal et au Bangladesh, des ONG ont signalé des cas de violence exercée contre des individus et des familles ainsi que l'existence de préoccupations plus générales concernant l'état de préparation des familles et des communautés lorsqu'il s'agissait d'accueillir des enfants de retour chez eux après avoir été victimes de la traite.

¹¹¹ CESAP (2000); *Les enfants et jeunes victimes d'agressions et de l'exploitation sexuelles dans la sous-région du Mekong*.

¹¹² GUSCO/Vision mondiale, Gulu (Ouganda).

¹¹³ Goulet L. (2001) *op.cit.*

¹¹⁴ NANBAN, Madurai (Inde); on trouvera des informations sur les personnes à contacter en s'adressant au BICE Genève.

¹¹⁵ Hecht M.E. (2001) Étude thématique en vue du deuxième Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales; *Le Rôle et la mobilisation du secteur privé*.

¹¹⁶ *Ibid.* p. 110

¹¹⁷ Jansen F.M. in Holman K. (2000) *op.cit.* p. 19

¹¹⁸ Citons à titre d'exemples le programme financé par le DFID (Royaume-Uni) qui examine l'impact des activités de plaidoyer; les travaux de l'INTRAC (International Non-Governmental Organisation Training and Research Centre),(ONG britannique) sur le renforcement des moyens d'action. On trouvera d'autres exemples dans M and E News (www.MandE.co.uk)

¹¹⁹ Vision mondiale Myanmar; informations sur les personnes à contacter disponibles sur le site www.worldvision.org.uk

¹²⁰ On trouvera des exemples des retombées positives de la démarche participative dans Boyden J. and Ennew J. (1997) ; *Children in Focus – a manual for Participatory Research with Children*.

¹²¹ Comité UNICEF/ONG pour les enfants dans la CEE/CEI protégeant les droits des enfants privés ou risquant d'être privés de soutien parental : Documentation et auto-évaluation des initiatives positives.

¹²² Groupe d'ONG pour la Convention relative aux droits de l'enfant; projet de recherche, rapport non publié; 2001 *op.cit.*

¹²³ *ibid.*

¹²⁴ *ibid.*

¹²⁵ *ibid.*

¹²⁶ *ibid.*

¹²⁷ *ibid.*

¹²⁸ *ibid.*

¹²⁹ ChildWatch International, www.childwatch.uio

¹³⁰ On trouvera un bilan intéressant des sources de financement des organisations de protection de l'enfance dans "Guide de financement des ONG s'occupant de protection de l'enfance en Europe et dans le reste du monde", établi par le Forum européen de la protection de l'enfance (FEPE), en 1999; disponible à l'adresse <http://www.efcw.org>